

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIT PRÉSENT: M. ANDRÉ HARVEY, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DES MONTS COPPER ET MILLER
À MURDOCHVILLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 DÉCEMBRE 2003 à 13 h
Salle des Chevaliers de Colomb
864, Avenue Miller
Murdochville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION	
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	9
Mme Caroline Duchesne	
Mme SUZANNE FOURNIER.....	11
CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA GASPÉSIE INC.....	12
M. Bernard Arsenault	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	14
M. Robert Vincent	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme SUZANNE FOURNIER.....	25
M. BERMANS DROUIN.....	27
M. BERNARD ARSENAULT.....	33
Mme CAROLINE DUCHESNE	43
M. SERGE BRODEUR	48
Mme SUZANNE FOURNIER.....	54
M. BERMANS DROUIN.....	60
M. BERNARD ARSENAULT.....	63
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DE ENVIRONNEMENT CANADA	66
M. SERGE BRODEUR	75
Mme CAROLINE DUCHESNE	80
Mme SUZANNE FOURNIER.....	84
M. BERMANS DROUIN.....	92
M. BERNARD ARSENAULT.....	94
Mme SUZANNE FOURNIER.....	97

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter! Bon après-midi mesdames et messieurs, bienvenue à l'ouverture de cette première séance de l'audience publique portant sur les projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller à Murdochville.

10

Mon nom est André Harvey, je suis le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE.

15

À la suite des mandats que le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE le 5 novembre dernier et compte tenu du contexte similaire des deux (2) projets, j'ai décidé en tant que président de l'organisme de ne constituer qu'une seule Commission et d'agir comme membre unique chargé de l'examen public des deux (2) projets. Je présiderai donc cette Commission d'enquête qui produira d'ailleurs un seul rapport pour les deux (2) projets.

20

Il me fait plaisir dès le départ de vous présenter l'équipe en appui à la Commission. D'abord à l'avant, à ma gauche, monsieur René Beaudet qui agira comme analyste et supportera la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport. Monsieur Beaudet est également responsable du service de l'expertise environnementale au BAPE.

25

30

Sont présentes à l'arrière de la salle mesdames Alexandra Dufresne et Suzanne Bouchard. Madame Dufresne est conseillère en communication, elle sera responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard. Madame Bouchard est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, c'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assume le lien entre la Commission et les interlocuteurs.

35

Je vous fais dès le départ lecture d'une lettre mandat du ministre, on a eu deux (2) lettres, une pour chaque projet, mais qui sont identiques:

40

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'un parc éolien de quarante-cinq mégawatts (45 MW) à Murdochville par Énergie éolienne du mont Copper et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 8 décembre 2003."

45 Pour certains, je vous rappellerai que le BAPE, pour les autres c'est peut-être nouveau, c'est en 1978 que le gouvernement du Québec modifiait la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir pour certains projets majeurs de développement une procédure d'évaluation environnementale, procédure d'examen d'impacts sur l'environnement des projets faisant appel à la participation du public.

50 En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement et leur milieu de vie. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

55 Incidemment, le Bureau fête cette année ce vingt-cinquième anniversaire de création.

60 Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif. Il relève directement du ministre de l'Environnement. Il a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

65 Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter, à fournir un avis qui éclairera le ministre de l'Environnement dans la préparation de sa recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, prendra la décision sur l'autorisation du projet.

70 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par les commissions est une notion qui est large et qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou biophysique mais tout autant les aspects économiques, socioculturels et les conséquences d'un projet sur la qualité de vie ou sur la santé des écosystèmes, à court et à long termes. C'est dans cette perspective que la Commission décide de l'opportunité des questions qui lui sont posées.

75 Les membres du BAPE sont nommés par le Conseil des ministres. Ils sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les membres s'engagent de plus à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau; ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité, la neutralité des commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

80 Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de son analyse et du contenu du rapport.

À compter de maintenant, nous allons questionner ensemble le promoteur et les personnes-ressources afin de bien comprendre les deux (2) projets, de bien saisir les impacts.

85 Quelques mots sur la procédure d'évaluation environnementale. Permettez-moi de vous situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement cette procédure.

90 Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès du ministre de l'Environnement pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation du projet. En réponse à cet avis, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire.

95 Lorsque le promoteur dépose son étude d'impact qu'il a réalisée au ministre de l'Environnement, celle-ci est alors soumise à une consultation au sein du ministère de l'Environnement ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ceux les plus susceptibles d'être concernés, dans le but d'évaluer la conformité de l'étude d'impact à la directive du ministre.

100 Une fois l'étude jugée recevable par le ministre, il mandate le BAPE de rendre public le dossier et de tenir une période d'information et de consultation publique de quarante-cinq (45) jours.

105 Pour le projet de parc éolien du mont Copper, cette période s'est déroulée du 3 septembre au 18 octobre, et pour le parc éolien du mont Miller, du 4 septembre au 20 octobre dernier.

110 C'est au cours de cette période que le BAPE a tenu une séance d'information le 30 septembre dernier ici même, en présence du promoteur et du ministre de l'Environnement. Au cours de cette période, tout groupe, personne ou municipalité qui le désire peut demander la tenue d'une audience publique; dans le cas actuel, trois (3) demandes ont été adressées au ministre de l'Environnement pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation d'ouverture.

115 Nos mandats ont débuté la semaine dernière, lundi le 8 décembre, et comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministre de l'Environnement au plus tard quatre (4) mois après le début du mandat, soit le 8 avril prochain.

120 Bien sûr, la Commission pourrait déposer son rapport avant, s'il s'avérait que son enquête soit complétée. Je rappelle qu'il n'y aura qu'un seul rapport pour les deux (2) projets, mais qu'il fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude.

125 Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale des projets à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

130 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère de l'Environnement réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou de le refuser le cas échéant.

135 J'aimerais rapidement vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines; l'audience que nous tenons est divisée en deux (2) parties.

140 Nous amorçons aujourd'hui la première partie, nous débutons exceptionnellement en après-midi, c'est une première, afin de minimiser les déplacements des gens qui proviennent de l'extérieur de la région immédiate de Murdochville, notamment les requérants dans ce cas-ci. Dans le même esprit, nous poursuivons également nos travaux ce soir à compter de dix-neuf heures (19 h).

145 Cette première partie d'audience vise à assurer à tous une meilleure compréhension des projets, de leurs impacts et du contexte dans lequel ils s'insèrent. Nous visons à obtenir toute l'information nécessaire à une analyse éclairée du projet ou des deux (2) projets. Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes pour l'étude du dossier, de manière à pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur le projet et sur les impacts sur le milieu.

150 Ce n'est pas aujourd'hui le moment d'exprimer votre opinion, vous pourrez le faire le 20 janvier prochain lors de la deuxième partie de l'audience, que j'expliquerai un peu plus tard.

155 Il est important de se rappeler que tout ce qui est dit en audience est enregistré. Encore une fois, exceptionnellement aujourd'hui, à cause de la tempête, nous n'avons pas de sténotypiste, mais les enregistrements seront faits et ce sera sur notre site Internet, ce sera mis en verbatim et vous pourrez le consulter d'ici quelques jours, ce sera peut-être un petit peu plus long mais pas beaucoup. Les transcriptions seront disponibles donc dans les centres de consultation et aussi seront disponibles à l'arrière de la salle pour la deuxième partie des audiences, mais également sur le site Internet du BAPE.

160 J'en profite pour souligner que l'organisation technique des séances de la Commission est sous la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable est monsieur Richard Grenier, et il est accompagné de monsieur Bernard Chabot, technicien du son.

165 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la Commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes ou la plupart seront présentes dans la salle alors que d'autres pourront être jointes par téléphone ou par écrit au besoin. Elles interviendront uniquement à la demande de la Commission.

175 À l'avant de la salle, à votre droite, il y a présentement trois (3) de ces personnes, que l'on appelle la table des personnes-ressources, mais d'autres représentants d'organismes sont aussi présents dans la salle.

180 Je vais d'abord présenter leur porte-parole. Pour la Société des établissements de plein air du Québec, c'était supposé d'être monsieur Comtois mais je pense que – voulez-vous juste vous identifier, s'il vous plaît. Monsieur Tennier.

Pour la MRC de la Haute-Gaspésie, monsieur Michel Thibault.

PAR M. JACQUES LAVOIE:

185 Jacques Lavoie.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Bon, on a des reliques de tempête, je pense.

Et là, je suis certain, pour la MRC de la Côte-de-Gaspé, monsieur Noël-Marie Clavet; je l'ai rencontré tantôt, donc il doit être là.

Pour la municipalité de Murdochville, monsieur Ernest Gallen. Bonjour.

195 Pour Environnement Canada, monsieur Louis Breton, qui est à la table.

200 Le ministère des Transports, je pense qu'il y a quelqu'un du ministère des Transports qui est ici.

PAR M. BRUNO LAFLAMME:

Bruno Laflamme.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Laflamme.

210 Et nous aurons quelqu'un d'Hydro-Québec qu'on pourra faire intervenir le cas échéant par téléphone.

215 J'invite maintenant les personnes présentes à la table, j'ai nommé tantôt monsieur Breton parce qu'il devait pas être à la table mais comme il y avait des personnes-ressources qui étaient un peu en retard, on l'a invité à s'asseoir tout de suite à la table, donc j'inviterais les autres personnes, et même monsieur Breton à présenter, à nous indiquer quelles sont les autres

personnes de leur organisme qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la Commission lors de la séance publique. Oui monsieur Breton, allez-y.

PAR M. LOUIS BRETON:

220

Louis Breton, Environnement Canada. Je suis accompagné pour les audiences de monsieur Yves Aubry qui interviendra au moment opportun au niveau des oiseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

225

Merci. Oui, monsieur Pelletier.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

230

Claudiel Pelletier, Société de la faune et des parcs du Québec. Je suis accompagné avec Gilles Landry qui est notre responsable grande faune et tous les liens avec le ministère des Ressources naturelles, faune et parcs, secteur forêts et terres.

235

Il y a Caroline Turcotte, aussi, qui s'occupe principalement du caribou mais aussi toutes les relations avec la Société d'établissements de plein air, la réserve Chics-Chocs.

Et il y a Guildo Lavoie, qui est le directeur de l'aménagement de la faune pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Pelletier.

Monsieur Dugas.

245

PAR M. CLAUDE DUGAS:

Oui, Claude Dugas, ministère de l'Environnement, Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

250

Je suis temporairement à la place de monsieur Denis Talbot, Direction des évaluations environnementales, qui arrive de Québec, ça fait que j'avais pris la relève pour l'instant mais il va venir prendre place plus tard.

255

Je suis accompagné, au niveau régional, de monsieur François Fortin, chef Division contrôle, tout ce qui est inspection.

Ensuite, monsieur Claude Foucault qui est inspecteur à notre Direction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

260

Merci. J'avais pas vu que monsieur Talbot était arrivé, je sais qu'il a dû partir tôt ce matin de Québec.

265

Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience. Une fois ces présentations faites, le porte-parole des promoteurs des projets, monsieur Robert Vincent, sera invité à présenter les membres de son équipe et les projets soumis.

270

Nous prendrons par la suite une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que le registre d'inscription sera ouvert à l'arrière de la salle pour les gens qui décident de poser des questions.

275

Au retour de la pause, les gens inscrits au registre seront invités selon l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions le plus succinctement possible. Les règles de procédure à suivre en audience sont les suivantes: le nombre de questions permises est de deux (2) questions par intervention; cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Après votre intervention, vous pouvez aller vous réinscrire au registre pour poser des questions supplémentaires.

280

Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux vraiment indispensables pour la compréhension des questions.

285

Je peux aussi intervenir en tout temps pour obtenir l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement.

290

Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur ou des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public, ce qui contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques, pour que l'exercice soit le plus efficace et profitable possible pour tous.

295

Donc je ne tolérerai aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, ou de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter ces règles de procédure.

300

Les questions qui ne pourront être répondues sur le champ doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir et elle sera déposée dans les centres de consultation et dans le site Internet de la Commission.

L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat sont ou seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet. Durant les séances publiques, cette documentation est également disponible à l'arrière de la salle.

305

Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où le document est demandé. Si la Commission décide que cette information doit lui être remise avec la mention "Confidentiel", la Commission fixera une rencontre et entendra les représentants des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus.

310

La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision.

315

Le participant qui désire déposer un document ou donner des informations lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

320

Au terme de la première partie de l'audience, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Afin de vous assurer un délai convenable pour préparer votre mémoire, nos règles de procédure prévoient un délai minimal de vingt et un (21) jours entre la première et la deuxième partie d'audience.

325

L'expression de vos opinions pourra se faire verbalement ou par écrit. Cette seconde partie se déroulera le 20 janvier prochain ici même. Afin d'établir le déroulement de cette séance publique, je vous inviterai à communiquer avec madame Bouchard, la coordonnatrice de la Commission, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine ou au début du mois de janvier, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre position sur les projets et leurs impacts.

335

Pour permettre à la Commission de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 15 janvier prochain.

340

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

345

PAR LE PRÉSIDENT:

350

J'inviterais maintenant à tour de rôle les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent le cas échéant.

Je demanderais donc à madame Caroline Duchesne, coordonnatrice du Conseil régional de l'environnement de la région Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, de s'approcher.

355

Bonjour madame Duchesne.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

360

Bonjour monsieur le Président.

Le CREGÎM, le CREGÎM c'est l'acronyme de Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le CREGÎM est un organisme à but non lucratif, on travaille pour la population.

365

Le CREGÎM est un organisme de concertation, on informe, on sensibilise, on éduque, on mène à bien des projets, des études. On finance certains projets, certaines études.

370

La Gaspésie s'est dotée en 2003 de certains créneaux de développement, dont entre autres celui du développement de l'énergie éolienne. Le CREGÎM désire accompagner les citoyens de Murdochville et la population gaspésienne en général dans cette belle aventure.

375

Les audiences du BAPE, comme on le sait, c'est un outil québécois qui favorise la participation du public puis qui tient compte de l'opinion des citoyens. Afin de s'assurer que l'énergie éolienne gaspésienne devienne une expertise reconnue et pourquoi pas exportable, le CREGÎM a demandé au ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair, la tenue d'audience publique en environnement.

380

La lettre qui a été adressée se lit comme suit:

385

"Monsieur le Ministre, Énergie éolienne du mont Miller inc. désire aménager et construire un parc éolien sur le mont dont il est question. Le CREGÎM tient à vous transmettre ses préoccupations concernant le projet et réclame la tenue d'une audience publique en environnement.

390 "Le CREGÎM s'interroge face au respect de l'environnement lors du développement entre autres de cette énergie. Nous pensons que les aires de nidification de certains oiseaux menacés, entre autres l'aigle royal et la grive de Bicknell, n'ont pas été considérées avec minutie lors de l'étude d'impact. Les couloirs de migration n'ont pas été identifiés, ils sont actuellement inconnus et l'érection d'une éolienne dans un de ces couloirs pourrait être catastrophique."

On pense que tant qu'à faire quelque chose, on pourrait peut-être bien le faire, prendre le temps de bien le faire.

395 Le CREGÎM croit aussi à un manque de connaissance entre autres sur l'impact qu'auront les coupes à blanc et la construction de nouveaux sentiers sur la nidification de la grive de Bicknell et l'aigle royal particulièrement. Un manque de connaissance peut-être au niveau de l'impact de la désertification des sommets sensibles et un manque de connaissance au niveau des couloirs de migration empruntés par les oiseaux.

400 "Par cette démarche, le CREGÎM veut s'assurer que ces deux (2) beaux projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et la communauté. Loin de vouloir freiner le développement de l'énergie verte et loin de vouloir freiner surtout l'économie de notre région, nous désirons simplement que cette belle aventure s'harmonise avec notre autre belle richesse gaspésienne et madeleiniennne, celle de la qualité de notre environnement.

405 "Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, monsieur Mulcair, nos sentiments les meilleurs."

410 C'est ce qui a été adressé au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Merci beaucoup, madame Duchesne.

SUZANNE FOURNIER

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais maintenant à madame Suzanne Fournier de venir nous présenter sa demande.

425 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous.

430 Je suis agente de développement et coordonnatrice pour le Comité de bassin de la rivière
Mont-Louis. Me présenter ainsi permet de vous informer qu'il existe un Comité de bassin à Mont-
Louis qui met en oeuvre des activités de protection, de restauration et de mise en valeur des
ressources du bassin versant.

435 Cependant, je précise que je ne représente pas le comité à cette audience publique, que
je ne suis pas le porte-parole du comité. Je me présente en tant que citoyenne qui oeuvre à titre
de biologiste à la gestion intégrée des ressources par bassin versant, en concertation et dans un
esprit de développement durable.

440 Ceci explique mon intérêt pour le milieu concerné par ces projets de parcs éoliens. De
tout coeur, je travaille à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des ressources du
milieu gaspésien. Puis le développement économique régional se veut mon cheval de bataille.

445 La Gaspésie possède un ensemble de ressources de tous ordres, et je crois à son grand
potentiel. Je pense que les Gaspésiens et Gaspésiennes doivent prendre en main leur
développement économique et cela passe par l'intérêt que chacun d'entre nous porte à des
projets comme ceux des parcs éoliens et par notre implication dans ces dossiers.

450 Notre devoir est de s'informer sur les projets proposés, d'exprimer nos préoccupations, de
faire valoir nos opinions, de présenter nos suggestions; enfin, notre devoir est de se prononcer
sur le développement de notre Gaspésie.

455 Une rencontre d'information s'est déroulée à la fin de septembre dernier où le projet ainsi
que les impacts s'y rattachant ont été présentés. Quelques questions seulement ont été posées
à ce moment puisque nous n'avions eu que très peu de temps pour réfléchir et pour discuter de
ces projets. Après avoir consulté les documents relatifs à ces projets de parcs éoliens, nous
sommes mieux préparés pour une période de questions. Nous avons eu le temps de se faire une
tête.

460 Les aspects de ces projets qui me préoccupent sont les cas d'érosion problématique en
Gaspésie en raison des chemins forestiers ouverts pour la récolte forestière; la sédimentation
que l'érosion des sols peut entraîner dans les cours d'eau, plus particulièrement à saumon York
et Madeleine, causant une perte d'habitat de frai pour les salmonidés, une ressource économique
de grande importance pour la région gaspésienne; la protection et la mise en valeur des
ressources du milieu et bien entendu les retombées économiques pour la région gaspésienne.

465 Ainsi, mes questions porteront particulièrement sur la concertation entre les intervenants,
le réseau hydrographique, on parle ici de bassin versant, le déboisement et les chemins d'accès
en regard de l'érosion des sols, les retombées économiques pour la région gaspésienne, on parle
de création d'emplois, de bénéfiques collectifs; sur le suivi environnemental, les effets cumulatifs et
470 les mesures d'atténuation.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

475

Merci beaucoup, madame Fournier.

480

CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA GASPÉSIE INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

485

Je demanderais maintenant à monsieur Bernard Arsenault, président du Club des ornithologues de la Gaspésie, de venir nous présenter sa demande.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

490

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Arsenault.

495

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

500

Le Club des ornithologues de la Gaspésie existe maintenant depuis 1980. Les objectifs de notre organisme sont de faire connaître, de protéger et de participer à la mise en valeur de l'avifaune de notre région.

505

En matière de conservation des espèces et des habitats et de mise en valeur de cette ressource, le Club a été un joueur important dans plusieurs dossiers régionaux. Notre organisme participe à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel. Néanmoins, il n'est pas et n'a jamais été un adversaire du développement économique.

510

Qu'il soit bien clair que nous sommes globalement favorables au développement des énergies renouvelables parmi lesquelles figure l'éolien, surtout si ce développement prend place dans une politique énergétique cohérente visant notamment à réduire l'utilisation des énergies fossiles et à participer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto.

Nous savons également que l'éolien peut apporter une modeste contribution à la création d'emplois dans une région qui en a bien besoin.

515 Cependant, le Club a émis certaines craintes qui l'a forcé, qui l'a poussé à demander des
audiences publiques. En matière d'éolien, nous faisons face à un manque d'information. Il est
largement connu que les structures hautes, immeubles, cheminées, lignes électriques, etc.,
constituent des pièges mortels pour des millions d'oiseaux chaque année qui les percutent lors
de leurs déplacements. Certains facteurs aggravants sont relativement bien connus également,
520 hauteur de l'obstacle, nombre, positionnement dans l'espace, présence et nature d'éclairage,
conditions météo.

Une des principales préoccupations relevée lors des études d'impact pour ce genre de
projet est la nécessité de connaître avec précision les couloirs les plus empruntés par les oiseaux
lors de leur migration, ainsi que les habitats fréquentés par les espèces les plus sensibles. C'est
525 la manière d'éviter des éoliennes dans des habitats où les impacts risquent d'être importants pour
l'avifaune.

À Murdochville, outre nos faibles connaissances sur les couloirs migratoires, plusieurs
espèces sensibles sont sujettes à être touchées par ce projet. On parle de la grive de Bicknell,
530 l'aigle royal, le pygargue à tête blanche et l'arlequin plongeur, tous sous différentes formes. Il
s'agit ici d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être au Canada et-
ou au Québec.

Le manque d'information disponible sur les corridors migratoires et sur la présence
535 d'espèces sensibles, dans les secteurs projetés de parcs éoliens du mont Copper et Miller, nous
inquiète profondément. Mais au-delà de ces deux (2) projets qui nous touchent aujourd'hui, le
Club des ornithologues de la Gaspésie est inquiet de l'impact que pourrait avoir sur l'avifaune un
développement anarchique et très important de l'éolien en Gaspésie.

540 On parle d'abord de mille (1000 MW), même de deux mille mégawatts (2000 MW), ce qui,
pour des éoliennes de puissance comparable à celles des projets proposés pour la région de
Murdochville, représenterait entre six cents (600) et mille trois cents (1300) éoliennes. Un impact
jugé négligeable peut-être pour chaque tranche de cinquante mégawatts (50 MW) installés, mais
ne pourrait-il pas devenir majeur lorsqu'on les cumule.

545 Je vous remercie, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Merci bien, monsieur Arsenault.

555

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

560

J'invite maintenant le porte-parole des promoteurs d'abord à présenter son équipe et à expliquer, en une vingtaine de minutes, ses deux (2) projets. Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

565

Merci, monsieur le Président. Présentation rapide des membres qui m'accompagnent.

Donc mon nom est Robert Vincent, je représente Énergie éolienne du mont Copper, Énergie éolienne du mont Miller.

570

J'ai à ma gauche ici monsieur Robert Demers, qui est de SNC-Lavalin, consultant principal impliqué dans les études d'impact environnemental, qui sera assisté, lui, de monsieur Jean Lavoie de SNC-Lavalin, qui est disponible pour des questions spécifiques. On a aussi deux (2) personnes de SNC-Lavalin qui sont en disponibilité par téléphone s'il y a des questions spécifiques, monsieur Philippe Vignoul et monsieur Martin Meunier.

575

Il y a monsieur Martin Blouin, ici, de Blouin, Comtois et Associés, qui m'accompagne et qui, lui, est assisté de Jean-François Beaulieu de Comtois, Blouin et Associés, ainsi que de Annie Malenfant de Activa Environnement et Martin Leblanc de Activa Environnement.

580

Donc sans plus tarder, monsieur le Président, j'inviterais monsieur Demers à faire une présentation des projets.

PAR M. ROBERT DEMERS:

585

(COUPURE DE L'ENREGISTREMENT)

... et la compagnie Énergie éolienne du mont Miller inc. qui elle est constituée de 3CI et de Northland Power. Ce sont des compagnies qui travaillent aussi dans le domaine énergétique.

590

Le sommaire des projets! À Murdochville, il s'agit de deux (2) sites de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) chacun. Les permis environnementaux sont obtenus pour dix-huit mégawatts (18 MW), neuf mégawatts (9 MW) dans chacun des deux (2) parcs, donc les permis sont déjà obtenus de la part du ministère de l'Environnement.

595

Les contrats d'achat avec Hydro-Québec sont obtenus, ils sont signés. Les baux et les ententes au niveau superficiaire sont signés aussi avec le ministère des Ressources naturelles pour ce qui est de l'implantation des éoliennes.

600 L'ingénierie est en finalisation et on est en cours de sélection des turbiniers.

Énergie éolienne du mont Copper, au niveau échéancier, on prévoit la phase 1, phase 1 c'est les neuf (9 MW) premiers mégawatts déjà autorisés, on mettait à partir d'octobre 2003, c'est actuellement en construction.

605 La deuxième phase, qui est le quarante-cinq mégawatts (45 MW), est prévue dès l'obtention des permis éventuellement, c'est-à-dire quelque chose qui pourrait débuter dans le coin du mois de juin de cette année pour se terminer à l'automne 2004, de la même année. Pour ce qui est du mont Miller, la construction est prévue juin à octobre 2004.

610 Et c'est des projets de l'ordre de quatre-vingt-dix millions (90 M\$) chacun.

615 Les turbiniers potentiels, il y en a deux (2), il y a GE, Vestas. Dans le cas de GE, il s'agirait de soixante-douze (72) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW) chacune, dans le cas de Vestas, c'est des machines un peu plus grosses, donc il y aurait soixante (60) machines qui auraient un point huit mégawatt (1,8 MW) chacune de capacité de production.

620 Les deux (2) zones d'étude, Copper-Miller. Donc on voit ici, ce qu'on voit en tireté plus foncé, c'est la limite de ce qui a été accordé par le ministère des Ressources naturelles pour venir implanter les éoliennes. Ce qu'on voit en jaune, c'est les zones d'étude et en gros, les zones d'étude correspondent aux bassins hydrographiques, donc à la zone d'influence de chacun de ces deux (2) dossiers.

625 Et on retrouve ici, sur ces plans, les petits points bleus qui sont les emplacements ou qui seraient les emplacements prévus pour l'implantation des éoliennes.

630 Description des projets. C'est trente (30) ou trente-six (36) éoliennes, selon la technologie qui sera retenue. Ça comporte des aires de travail pour le montage des éoliennes, donc à l'endroit où seront localisées les machines pour venir implanter les grues nécessaires pour faire le montage des éoliennes, c'est de trois mille cinq cents mètres carrés (3500 m²). Ça comprend des chemins d'accès, donc c'est des chemins forestiers standard qui permettent d'acheminer les infrastructures, les différents matériaux pour réaliser le projet.

635 Pour ce qui est de Copper, on parle d'un total de vingt-six kilomètres (26 km) de chemins et de Miller, de trente-deux kilomètres (32 km) au total.

640 Ça comprend aussi des lignes de transport d'électricité. C'est que les éoliennes produisent de l'électricité qui est transformée à vingt-cinq (25) kV; vingt-cinq (25) kV, c'est ce que vous retrouvez un peu partout dans les milieux résidentiels, c'est les lignes qui permettent d'alimenter, connecter chacune des maisons. Donc des lignes de transport de vingt-cinq (25) kV qui, à quatre-vingts pour cent (80 %), sont localisées dans les emprises de chemins forestiers construits, vingt pour cent (20 %) qui seront à l'extérieur, en ligne plus directe, si vous voulez.

C'est des lignes avec des monopoteaux. C'est seulement qu'un poteau de bois, c'est exactement ce que vous retrouvez un petit peu partout en ville ici.

645

Donc pour Copper, c'est environ vingt-sept kilomètres (27 km) de lignes, pour Miller, c'est environ dix-huit (18 km) ou vingt-deux kilomètres (22 km) selon l'option.

650

Ça comprend aussi des postes éleveurs. Donc on transporte le courant à vingt-cinq (25) kV qui provient des éoliennes jusqu'à un poste éleveur qui permet de rehausser le courant soit à cent soixante et un (161) kV si on se branche sur la ligne cent soixante et un (161) kV, ou à soixante-neuf (69) kV si on se branche sur une ligne à soixante-neuf (69) kV. Donc c'est un poste éleveur.

655

Le déboisement, ça représente environ deux pour cent (2 %) de l'ensemble des zones d'étude, donc pour Copper, initialement, c'est soixante-dix-sept hectares (77 ha), pour Miller, quatre-vingt-quinze hectares (95 ha) de déboisement.

660

Un petit peu, ici, une figure qui montre les deux (2) technologies, GE et Vestas. Donc la hauteur des tours, c'est soixante-cinq (65 m) ou soixante-sept mètres (67 m). Les rotors, donc le rotor, c'est l'ensemble qui comprend les trois (3) pales, le diamètre est de soixante-dix (70 m) dans le cas de GE, elles sont un petit peu plus petites, et quatre-vingts (80 m) dans le cas de Vestas. Donc c'est des pales qui ont une longueur de quarante (40 m) ou de trente-cinq mètres (35 m).

665

Les vitesses de vent nécessaires pour le fonctionnement de ces éoliennes-là, ça varie entre trois (3 m/s) et vingt-cinq mètres par seconde (25 m/s); les deux (2) sont au même niveau.

670

Le nombre de rotations, ce qui est important, parce que bien des gens ont l'impression que les éoliennes, ça tourne vite, c'est de douze (12) à vingt (20), technologie GE et de quinze (15) à vingt-sept (27) tours-minute pour ce qui est de Vestas.

675

Pour ce qui est du parc éolienne du mont Copper, on illustre ici l'ensemble du projet, donc on retrouve les chemins d'accès aux différentes éoliennes, avec les points bleus qui sont chacune des machines.

680

Point important, c'est que pour l'étude d'impact comme telle, compte tenu que les technologies au moment de l'étude d'impact n'étaient pas connues, à ce moment-là on a fonctionné avec le pire des cas. C'est-à-dire on a fonctionné comme si on avait du GE, donc trente-six (36) machines par parc, et on a considéré du Vestas comme type de machine parce que c'est les machines qui sont les plus grosses. Donc au niveau visuel, au niveau production de bruit, c'est celles qui sont les plus contraignantes. Donc on a pris le pire des cas, trente-six (36) machines Vestas. Ça, c'est quand même un élément important.

685 Pour ce qui est du mont Miller, on retrouve la même chose, les différents chemins d'accès avec les différents emplacements d'éoliennes pour ce parc-là et c'est le même principe qui a été appliqué pour l'étude d'impact.

690 Ici, c'est les principales caractéristiques du milieu. On retrouve le parc Copper, parc Miller, avec la municipalité de Murdochville ici en plein centre. Le centre de ski du mont Miller. Tout le secteur d'approvisionnement en eau dans le secteur Porphyre qui sert à alimenter la ville de Murdochville.

695 On a le secteur récréotouristique York, où il y a aussi des prises d'eau, des chalets, camping, ainsi de suite. Et le secteur du lac Adam où on retrouve un chalet de villégiature.

700 Les principaux enjeux environnementaux spécifiques au projet. Au niveau de l'utilisation du territoire, on avait à considérer la présence de la réserve faunique des Chics-Chocs, la présence de tours de communication, Radio-Canada et Telus, le centre de ski, la municipalité de Murdochville comme telle. Il se fait de l'exploitation forestière dans le secteur, il fallait en tenir compte, et il y a plusieurs sentiers de type motoneige, VTT ou chevaux qui sont dans le secteur, ça aussi il fallait en tenir compte.

705 Et il y a le secteur du lac Adam et lac York où on retrouve des infrastructures ou des équipements récréotouristiques.

710 Au niveau sonore, il fallait considérer les zones résidentielles et aussi les activités de chasse qui se passent dans ces deux (2) secteurs-là et particulièrement sur le territoire de la SÉPAQ.

Au niveau des retombées économiques, c'est les phases construction, donc c'est quelque chose qui dure à peu près un an, et les phases exploitation-entretien de tous ces équipements.

715 Au niveau sécurité publique, il y a la question de la circulation sur les routes. C'est des gros équipements, on parlait tantôt de pales de quarante mètres (40 m) de long, donc ça prend des camions spéciaux, ça prend des équipements, ça prend des routes en conséquence. Le rotor, c'est un équipement qui pèse environ soixante tonnes (60 t), qui a environ onze-douze pieds (11 pi-12 pi) de large. La même chose pour les tours, c'est des équipements qui sont gros, trois point cinq mètres (3,5 m) de diamètre, donc à ce moment-là, il faut les transporter. Et les transporter, des gros équipements comme ça, on est assujetti quand même à certaines règles. Donc il fallait quand même le considérer au niveau sécurité publique.

725 Milieu visuel, on a considéré deux (2) types d'observateurs, les observateurs fixes, donc c'est les gens qui vivent à Murdochville, et les observateurs mobiles qui, eux, se retrouvent sur les différentes routes de la région et qui sont susceptibles de voir les éoliennes sur chacun des deux (2) parcs.

730 Il y a les oiseaux. Les oiseaux, il y a l'aspect perte d'habitat, donc perte d'habitat en fonction de la nidification surtout, donc on a parlé de déboisement tantôt, donc déboisement implique éventuellement modification au niveau de l'habitat des oiseaux. Et la mortalité des espèces migratrices; ces oiseaux-là se déplacent, quand on parle de migration, on parle aussi de déplacement des oiseaux, déplacement des oiseaux pour se rendre à leur aire de nidification mais aussi pour s'alimenter. C'est des éléments qu'on a considérés.

735 Au niveau végétation, on a porté une attention plus particulièrement au niveau des espèces rares ou menacées ou susceptibles de l'être désignées.

740 La faune terrestre, c'est l'orignal. L'orignal est une ressource importante dans la région, elle est exploitée, donc on a porté une attention particulière à cet élément-là.

745 Maintenant au niveau visuel, il y a quatre (4) points de vue visuels surtout qui ont été sélectionnés, qui sont plus marquants pour le projet. Donc le point 1 ici qui est dans la municipalité de Murdochville vers le parc Miller. Le point 2 qui est sur la 198 et où on va voir une partie de Miller et Copper. Le point 3, on est sur le sommet du centre de ski vers le mont Copper. Et 4, c'est la 198 vers le secteur Copper.

Donc ça, c'est la vue actuelle, à partir du point 1, donc vers Murdochville. Et avec des simulations, on voit ici les éoliennes qui sont apparues.

750 La façon que ça a été fait, ces simulations-là, c'est qu'on s'est basé beaucoup sur la tour de Radio-Canada qui est à proximité qui, elle, a une hauteur comparable aux tours, donc soixante-dix mètres (70 m). Donc on avait quand même un bon point de référence.

755 On a considéré aussi la direction des vents dominants et le jeu d'ombrage qui prévalait à ce moment-là. Donc ça, c'est au niveau du premier site.

760 Deuxième site, la route 198 en direction nord, donc on voit ici, pour les gens qui connaissent le secteur, le mont L'Aiguille et ici les éoliennes. Donc ça, c'est sur Miller et ça, c'est sur Copper.

765 Il faut dire que les distances sont importantes. Ça paraît pas gros mais le point le plus près de la municipalité est environ, les éoliennes les plus près sont environ trois point huit kilomètres (3,8 km) du village, donc c'est quand même des bonnes distances. Et à partir de ces routes-là, on parle quand même de distance de cinq (5 km) à dix kilomètres (10 km).

À partir du centre de ski, donc on voit ici l'ensemble du mont Copper et du mont L'aiguille et la municipalité en bas. Là, les éoliennes sont encore plus loin, donc c'est l'ensemble des éoliennes qu'on retrouve sur le secteur Copper.

770 On ne les voit jamais toutes. Il faut penser aussi à la topographie des lieux. C'est que les premières montagnes viennent qu'à créer un écran qui cache les éoliennes qui sont en arrière-plan.

775 Point 4, à partir de la 198 direction sud, donc c'est surtout le secteur Copper, là on est très loin, on est aux environs de dix kilomètres (10 km), donc on les voit un petit peu ici.

780 Les impacts sur le milieu physique, substrats et drainage. D'abord, disons que dans l'ensemble de la zone d'étude, c'est des minces dépôts de till sur roc. C'est majoritairement des cours d'eau intermittents, on est en tête de bassin, donc c'est des cours d'eau intermittents qui partent du secteur Miller et Copper pour aller vers des cours d'eau un peu plus importants.

785 Dans chacun des cas, de mémoire, il y a un cours d'eau permanent qui serait traversé par des chemins forestiers. Les autres traversées de cours d'eau, c'est des cours d'eau qui sont intermittents.

790 Donc ça a un impact faible parce que l'ensemble des activités de construction, comme on a pris l'engagement ou comme le promoteur a pris l'engagement à l'intérieur de l'étude d'impact, vont se faire en considérant le Règlement sur les normes d'intervention en terre publique, en forêt publique, le RNI, et en considérant aussi l'application du Guide des saines pratiques.

795 Donc ça, obligatoirement, on a considéré que ça se faisait et obligatoirement le promoteur serait éventuellement tenu de les appliquer, ces mesures-là, ces guides-là. Donc tout ça fait en sorte de minimiser de beaucoup la possibilité d'impact sur le milieu. La traversée de cours d'eau aussi est soumise au RNI et puis au Guide des bonnes pratiques. Et puis les prises d'eau sont à une grande distance des éoliennes, il y a pas de possibilité d'affecter ces prises d'eau là qui sont tout des puits artésiens dans le secteur du lac Porphyre.

800 Couvert forestier, bien, on est dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc de façon générale. Il y avait une particularité au niveau du secteur du lac Hunter où on était susceptible de retrouver un écosystème forestier, ça c'est dans le secteur du mont Miller, ce qu'on a fait à ce moment-là, on va en reparler tantôt, on en parle je pense tout de suite au niveau des impacts, je vais attendre un petit peu.

805 Au niveau des espèces rares, il y avait quelques espèces qui nous étaient signalées comme pouvant se retrouver dans le secteur. On a fait une recherche dans ce sens-là et il s'est avéré que c'était à l'extérieur de nos zones d'étude qu'on pouvait retrouver ces espèces plutôt rares.

810 Impact faible, le déboisement représente au maximum un deux pour cent (2 %) de l'ensemble de la superficie des zones d'étude. Le déboisement est soumis au RNI et au Guide des bonnes pratiques. Tous les bois coupés qui ont une valeur commerciale sont nécessairement récupérés. Secteur du lac Hunter, on l'a tout de suite considéré dès le départ,

815

au premier plan d'implantation des éoliennes, ça veut dire qu'on a mis une limite de cinq cents mètres (500 m) autour de cet écosystème-là de façon à ne pas venir implanter d'éoliennes à l'intérieur de ça.

Et puis il y a aucune espèce rare à proximité du site des travaux.

820

Au niveau des poissons, c'est une région où dominant les salmonidés, surtout la truite, avec, dans les bassins principaux qui se retrouvent à l'extérieur de la zone d'étude, des rivières à saumon. On parle de la York, Madeleine.

825

Impact faible, il y a aucune espèce rare ou menacée. La traversée des cours d'eau se fait selon le RNI et selon le Guide des bonnes pratiques. Et il y aurait une période de restriction des travaux dans le cas où on aurait à traverser des cours d'eau qui ont un habitat particulier au niveau de la truite, de l'omble de fontaine.

830

Faune terrestre, c'est le domaine de l'ours noir, de l'orignal et du lynx. Il y a un impact faible sur ces espèces-là. La période des travaux est très courte, c'est un dérangement temporaire simplement que durant la construction, il y a aucun impact de façon significative au niveau des habitats.

835

Pour les oiseaux, on a retrouvé trente-neuf (39) espèces d'oiseaux nicheurs, deux (2) espèces d'oiseaux de proie; ça, c'est lors des inventaires. Les espèces rares ou susceptibles de marquer notre attention, c'était la grive de Bicknell, l'aigle royal et l'arlequin plongeur; et il y avait les habitats propices pour la grive de Bicknell, la nidification de la grive de Bicknell.

840

Impact faible, aucun corridor de migration connu. Dérangement temporaire dû au bruit, dû aux travaux, et puis ça, on va voir tantôt qu'il y a quand même des mesures d'atténuation qu'on applique de façon à réduire l'impact à cet endroit-là.

845

Pour l'habitat de la grive de Bicknell, il y a le déplacement de la machinerie uniquement dans les aires de travaux et il y a aussi, ce qui a été considéré à une étape ultérieure, c'est que pour ces habitats-là, il y aurait pas de travaux de déboisement qui se feraient en période de nidification. Donc période de nidification, pas de travaux qui sont susceptibles de perturber la nidification de la grive de Bicknell.

850

Très faible mortalité des oiseaux due au fonctionnement des éoliennes. Des études américaines et européennes, à date, appuyées sur des suivis, montrent qu'il y a une moyenne de un point huit (1,8) oiseau par éolienne par année, pour ce type d'équipement. Il y a déjà eu des taux de mortalité beaucoup plus importants, mais pour des équipements qui étaient très différents, ceux-là des anciennes générations. Mais les nouvelles générations de machines, moyenne de un point huit (1,8) oiseau par éolienne par année.

855 Et au besoin, il y a des mesures d'atténuation qui peuvent être appliquées, éventuellement on pourra y revenir en cours d'audience.

860 Les activités récréotouristiques, il y a le centre de plein air du lac York, lac Adam, la station de ski, chasse et pêche, motoquad, motoneige, chalets. Il y a de l'exploitation forestière, il y a du transport routier, donc ce sont tous des éléments, à un moment donné, d'impact.

Impact faible. Il y aura signalisation appropriée en période de chasse. Aucune coupe forestière prévue dans les zones d'étude pour 2003-2004, il y en a pas de prévue au niveau commercial.

865 Transport des composantes éoliennes, ça va être soumis au règlement, c'est soumis au règlement sur le permis du ministère des Transports; c'est-à-dire que ce type de transport nécessite un permis spécial de la part du ministère des Transports et c'est eux autres qui vont édicter les normes ou les paramètres à mettre en place pour s'assurer qu'il y a pas d'impact important.

870 Et surtout, ce qui est important ici, c'est la mise en place d'une table de concertation. Le promoteur prévoit, une fois que les autorisations seraient obtenues, de mettre en place une table de concertation qui serait composée des principaux intervenants du milieu. Un peu comme on retrouve au niveau de la SÉPAQ, le comité, on pourra y revenir peut-être plus tard avec le terme exact, mais où on retrouve les principaux intervenants, qui pourraient être la SÉPAQ, associations de chasse, de pêche, motoquad, motoneige, donc les différents utilisateurs du secteur se regroupent autour du promoteur pour essayer d'encadrer, si vous voulez, la construction et le fonctionnement de ces machines-là.

880 Donc un impact moyen. Il faut penser que c'est l'ouverture de nouveaux territoires de chasse, entre autres du côté de la SÉPAQ, c'est quand même un des éléments importants pour eux à considérer, donc l'ouverture de nouveaux chemins, de nouveaux territoires.

885 Sur les paysages, disons que c'est des impacts moyens à faibles de façon générale. On peut pas les qualifier de positifs ou négatifs parce que selon les consultations publiques qu'on a réalisées, il y en a certains qui voient ça comme un plus et d'autres qui voient ça comme un moins, comme étant dérangeant.

890 On a juste à penser à Cap-Chat où même, ils ont monté une industrie autour de ça, le récréotourisme, qui emploie une douzaine, une quinzaine de personnes. Donc ça peut être positif, négatif, selon le point de vue.

895 Ambiance sonore. Actuellement, l'ambiance sonore dans le secteur de Murdochville, parce qu'on prend le secteur habité, c'est relativement faible, ça a déjà été beaucoup plus préoccupant que ça dans le temps qu'il y avait des activités au niveau de la mine Noranda, la fonderie.

900 La construction des deux (2) projets va avoir un impact faible; en fin de compte, c'est une augmentation d'un décibel (1dBA). Impact faible, ça veut dire que ce sera pas notable comme différence. Et puis c'est dû au fait que c'est quand même relativement éloigné des aires résidentielles, et de un, et on pourra jamais entendre le bruit généré par les deux (2) parcs en même temps. Parce que Murdochville est dans le centre, donc il y a les parcs de chaque côté, selon la direction des vents dominants, on pourra trouver l'effet de Copper ou l'effet de Miller mais jamais l'effet des deux (2) en même temps.

905 Et puis il y a la distance, nécessairement, qui est importante.

910 Au niveau retombées économiques, l'utilisation de la main-d'oeuvre locale, régionale sauf, parce qu'il y a quand même certains travaux qui nécessitent une main-d'oeuvre très spécialisée, au niveau du transport des équipements et au niveau du montage des éoliennes comme telles, ça c'est quelque chose qui est très spécialisé et qui est fourni, règle générale, par les fournisseurs d'équipement.

915 Pour ce qui est des autres types d'emplois, bien là, je rentrerai pas en détail mais ils sont quand même assujettis au fait qu'il y a des permis nécessaires pour exécuter ces travaux-là.

920 On parle de, en phase construction, c'est-à-dire environ six (6) mois, un an, on parle de cent (100) personnes avec une pointe de cent cinquante (150) personnes. Ça, c'est pour la phase construction.

925 Une fois qu'on sera construit, qu'on ira en exploitation, donc pour l'entretien des équipements, pour la partie administrative, on parle d'une douzaine d'emplois qui seraient créés d'une façon permanente.

930 Il y a eu une évolution aussi. Tantôt, on parlait d'implantation optimale d'éoliennes, il y a eu un premier plan d'implantation qui a été soumis, on l'a modifié en quelque part comme au mois de juillet et ça a été présenté d'ailleurs dans les rapports complémentaires, et ça a été optimisé de façon à diminuer ou enlever les impacts dans le secteur du lac York, donc on a éloigné les machines de ce secteur-là, on les a éloignées aussi du secteur du lac Adam, et en fonction de la grive de Bicknell, il y a eu une caractérisation des habitats potentiels de la grive et il y a eu un déplacement des éoliennes et des chemins pour les éloigner des habitats intéressants pour la grive de Bicknell.

935 Ce qui a conduit, exemple, pour Copper, on a un site en secteur hautement préférentiel de la grive de Bicknell au lieu de sept (7); Miller, on a un site au lieu de deux (2). Et on récupère neuf cent cinquante mètres (950 m) de moins de chemin dans les habitats de la grive de Bicknell pour Copper et deux point huit kilomètres (2,8 km) pour Miller.

940 Nécessairement, au niveau de la végétation, ça représentait des impacts moindres aussi.

Donc ici, on vous présente le projet du mont Copper. Je vous présente Copper parce que Copper, on est rendu à une étape beaucoup plus loin dans le processus que Miller. Miller, il est encore tel que l'étude d'impact vous l'a présenté.

945 Donc très récemment, je vous ai expliqué tantôt que le promoteur avait un permis qui lui permet d'implanter neuf mégawatts (9 MW) dans le secteur Copper, donc ça, c'est cinq (5) éoliennes Vestas, c'est Vestas qui a été retenu comme équipementier, donc cinq (5) machines Vestas, et selon les règles pour localiser ou réaliser ce projet-là, les éoliennes se doivent d'être situées à un minimum de un point cinq kilomètre (1,5 km) entre chacune.

950 Donc on vous montre ici le projet tel qu'il est déjà autorisé. Donc en rouge, vous avez le projet autorisé. Donc vous avez les chemins d'accès qui sont déjà autorisés et avec les points rouges, on retrouve les cinq (5) éoliennes localisées à une distance de un point cinq kilomètre (1,5 km).

955 La phase 2! La phase 2, c'est-à-dire de venir implanter quarante-cinq mégawatts (45 MW), donc de venir implanter vingt-cinq (25) éoliennes supplémentaires, ça correspond aux points verts qu'on retrouve à ces endroits-là. Et vous avez les chemins nouveaux à construire pour la phase 2.

960 Donc en réalité, l'optimisation fait en sorte qu'aujourd'hui, en pratique, parce que le turbinier est connu, parce qu'on a commencé les travaux, on se retrouve avec un projet qui est hautement diminué au point de vue importance d'impact.

965 Pour mieux vous illustrer à quoi ça correspond, on voit ici les différents niveaux d'évolution du projet. En avril 2003, on considère trente-six (36) éoliennes, on devait améliorer six kilomètres (6 km) de chemins existants, on devait en construire trente kilomètres (30 km) de nouveaux, pour trente-six kilomètres (36 km) en tout et le déboisement de quatre-vingt-quinze hectares (95 ha).

970 La modification apportée, juin-juillet, le choix du turbinier était pas encore fait mais on voulait optimiser en fonction de la grive de Bicknell, donc on a encore trente-six (36) machines, on améliore neuf kilomètres (9 km) de routes, on construit dix-sept kilomètres (17 km) de nouvelles routes, et vous voyez ici qu'on a diminué le déboisement, de quatre-vingt-quinze (95 ha), on est passé à soixante-dix-sept hectares (77 ha).

975 La dernière version, décembre 2003, donc en considérant phase 1 qui est actuellement en construction et phase 2 à venir, et considérant que le choix du turbinier est fait, on se retrouve avec trente (30) machines; en tout, onze kilomètres (11 km) de chemins à améliorer, onze kilomètres (11 km) de chemins à construire. On arrive avec un déboisement total de cinquante-cinq hectares (55 ha).

980

985

Phase 1, c'est les permis qu'ils ont déjà, donc c'est les travaux qui se réalisent actuellement dans le mont Copper, il y a cinq (5) éoliennes, ça oblige la réfection de dix point quatre kilomètres (10,4 km) de chemins existants, la construction de six kilomètres (6 km) de chemins, pour un total de déboisement de trente hectares (30 ha). Ça, c'est autorisé, c'est en construction actuellement.

990

Phase 2, il reste à implanter vingt-cinq (25) éoliennes, on a point quatre kilomètre (0,4 km) de chemins existants à améliorer, six kilomètres (6 km) à construire de nouveaux, et il nous reste vingt-cinq hectares (25 ha) de déboisement à faire.

995

Donc le projet Copper aujourd'hui, c'est ce qu'on retrouve ici, phase 2.

Pour Miller, il y a pas de changement encore, mais on peut présumer qu'éventuellement, on va avoir un cheminement semblable, une fois que le turbinier sera connu. Parce que là aussi on a une autorisation pour cinq (5) machines, pour neuf mégawatts (9 MW). Les autorisations sont déjà accordées là-dessus.

1000

Voilà, c'est la fin de ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Merci monsieur Demers. Je vous rappellerais que la Commission demande de déposer votre document de présentation à la Commission.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1010

C'est déjà fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et je vous rappelle que c'est pendant cette pause que vous pourrez aller vous inscrire au registre à l'arrière de la salle.

1020

À tantôt!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1025

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
SUZANNE FOURNIER**

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez bien prendre place, nous allons recommencer! Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place!

1035 Je demanderais à madame Suzanne Fournier de s'avancer, s'il vous plaît.

Rebonjour madame Fournier.

Mme SUZANNE FOURNIER:

1040 Rebonjour! Je vais commencer par une question indiscrète, ça va être la seule indiscrète.

1045 Bon, on parle de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) pour un parc, en tout, peu importe le cinquante-quatre (54 MW) ou le cent huit (108 MW) ou le quarante-cinq (45 MW), ce que je veux savoir, c'est cinquante-quatre mégawatts (54 MW), moi ça me dit pas grand-chose, des mégawatts, là.

1050 Ce que je veux savoir, c'est quels sont les revenus annuels anticipés. Ça veut dire lorsqu'on vend cinquante-quatre mégawatts (54 MW) à Hydro-Québec, cela représente combien d'argent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Vous avez raison de dire que la question est peut-être indiscrète, on va quand même demander au promoteur, à monsieur Vincent, d'apporter des éléments d'éclairage à votre question.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1060 C'est directement proportionnel au vent, ça, madame!

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Je demanderais, monsieur Vincent, je demanderais, pour respecter les règles de procédure qu'on s'est données de m'adresser la réponse et de la même façon, de m'adresser la question.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1070

Oui, mille excuses, monsieur le Président.

Donc les revenus anticipés dans un projet éolien dépendent de deux (2) choses, le prix et ainsi que le facteur d'utilisation qui est essentiellement le facteur moyen de, si on veut, la quantité de vent annuelle.

1075

Donc dans des sites disons de quarante pour cent (40 %) de facteur d'utilisation, il va y avoir des revenus plus grands. Dans des sites de trente-quatre pour cent (34 %), évidemment les revenus en bout de ligne vont être proportionnels.

1080

Donc cinquante-quatre mégawatts (54 MW) dans le cas qui nous occupe ici, on a vu tantôt que c'était soit trente (30) ou trente-six (36) machines.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085

Est-ce que, pour compléter un peu le questionnement, est-ce que le contrat que vous avez avec Hydro-Québec, et dans ce contrat, j'imagine que les prix sont fixés, est-ce que c'est des éléments publics ou c'est des éléments confidentiels du contrat?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1090

Le prix du contrat, c'est confidentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Vous avez une réponse.

Deuxième question.

Mme SUZANNE FOURNIER:

1100

J'étais trop indiscrete!

Ma deuxième question, c'est une question d'échéancier. On sait qu'il y a des travaux qui sont en train de se faire déjà, mais la question précise est: est-ce que ces parcs éoliens doivent être en exploitation aussi rapidement, soit en décembre 2004, l'échéancier prévu. Si l'exploitation commençait dans quelques années seulement, quelles en seraient les conséquences, les avantages, les désavantages.

1105

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

1115 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc on a signé des contrats d'achat avec Hydro-Québec Production, voilà quelques mois. Ces contrats-là prévoient une date de mise en service commerciale à une certaine date, et c'est des contrats qui ont malheureusement une fin, donc qui sont de durée de vingt et un (21) ans.

1120

Donc la conséquence, c'est que plus on retarde, évidemment moins d'années de projet on a pour réaliser le rendement économique.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est moins d'années pour amortir les coûts, c'est ça?

1130 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? Vous avez vos deux (2) questions, vous pouvez aller vous réinscrire et revenir.

1135

Mme SUZANNE FOURNIER:

Oui, je vais le faire.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien. Merci madame.

1145

BERMANS DROUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1150

Monsieur Bermans Drouin, s'il vous plaît.

M. BERMANS DROUIN:

Bonjour monsieur le Président, bonjour à tous, messieurs.

1155

Je me présente, Bermans Drouin, directeur de la réserve faunique Chics-Chocs, concernant surtout, aujourd'hui, pour le mont Copper.

1160

Première question, compte tenu que la clientèle de la SÉPAQ est très sensible à la qualité des paysages dans les réserves fauniques, en particulier sur la réserve faunique Chics-Chocs, comment prévoyez-vous évaluer l'impact visuel des éoliennes pour l'ensemble du territoire de la réserve faunique, où la satisfaction de notre clientèle et la qualité de nos produits sont susceptibles d'être affectées.

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez assisté à la présentation tantôt, j'imagine?

1170

M. BERMANS DROUIN:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1180

Permettez-moi, monsieur le Président, de passer la question à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1185

Disons qu'on a déjà regardé ça parce que cette question nous avait été soulevée lors de la consultation interministérielle qui a été faite dans le cadre de l'analyse environnementale du dossier, ce qui avait été répondu, je vais reprendre essentiellement ce qui avait été dit à ce moment-là, c'est que mis à part les secteurs où on a parlé qui étaient des points d'observation, ailleurs sur le territoire, on se retrouve dans des secteurs fermés, donc majoritairement localisés en forêt, et en secteur forêt, bien, il y a les arbres qui créent un écran.

1190

Donc les seuls secteurs problématiques significatifs sont ceux qui ont été montrés à l'intérieur du rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Et ces secteurs-là vous avaient été signifiés par qui?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1200 C'est un architecte de paysage spécialisé en analyse visuelle, au niveau des infrastructures linéaires telles que les routes, les lignes électriques, ainsi de suite, qui est venu sur le terrain, qui a fait l'analyse de paysage de l'ensemble, et c'est présenté à l'intérieur du rapport.

1205 On l'a pas repris au niveau présentation mais ça, c'est très détaillé à l'intérieur du rapport, où chacun des champs visuels est qualifié par rapport aux types d'utilisateurs et il y a une valeur qui est donnée au champ visuel.

1210 Selon ces éléments-là, d'abord le type d'observateurs, la valeur du champ visuel, on détermine un impact appréhendé, et les secteurs où il y avait un impact appréhendé ont fait l'objet de simulations visuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Mais l'impact appréhendé, est-ce qu'il pouvait vous avoir été signifié par exemple par les gens de la réserve des Chics-Chocs ou par d'autres organismes?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1220 En premier lieu, non, c'est l'architecte de paysage, comme professionnel au niveau visuel, qui a déterminé les endroits plus sensibles.

1225 Par contre, je vous dirais que suite à l'analyse du rapport, consultation interministérielle, la SÉPAQ nous a fait part de certains points particuliers d'intérêt, dont entre autres il y avait la question du lac Adam, il y avait quelques secteurs qui nous avaient été ciblés comme ça.

Mais il y a eu des modifications apportées au projet, aussi, de façon à les rendre non accessibles visuellement, ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Monsieur Drouin.

M. BERMANS DROUIN:

1235 Merci monsieur Demers.

Deuxième question, que comptez-vous faire pour atténuer l'impact visuel des éoliennes dans le paysage de la réserve faunique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Monsieur Vincent.

M. BERMANS DROUIN:

1245

Si on parle de topographie ou autres, là.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1250

Je vais demander à monsieur Demers de compléter.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Au niveau des mesures d'atténuation qui sont prévues...

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, est-ce qu'il serait possible d'avoir l'acétate où on voyait, on pourrait mieux visualiser le problème ou la question, peut-être.

1260

M. BERMANS DROUIN:

Mont Copper, c'est la dix-septième, je pense. Ça, c'est le lac York.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Est-ce que c'est cette partie?

M. BERMANS DROUIN:

1270

Non. Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Et votre préoccupation se situe à quel niveau, monsieur Drouin.

M. BERMANS DROUIN:

OK, je vois ciblé, il y a un point rouge qui est pas bien loin du lac Adam, à la ligne de l'Hydro, là, le point rouge que vous avez ciblé, là.

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous l'indiquer, monsieur Demers.

1285

M. BERMANS DROUIN:

Ça avait pas été prévu, je pense – ici, oui, c'est ça, oui. Ça avait pas été prévu.

Ça, est-ce que ça fait partie du neuf mégawatts (9 MW), présentement?

1290

PAR M. ROBERT DEMERS:

Ce point rouge là, qui est un carré en fait, c'est l'emplacement qui est prévu pour le poste élévateur, c'est pas une éolienne qui est là. Les éoliennes sont plutôt dans le secteur, les points ronds.

1295

M. BERMANS DROUIN:

OK. Le neuf mégawatts (9 MW), c'est ce que vous avez montré au sud, c'est ça?

1300

PAR M. ROBERT DEMERS:

Je vais revenir à l'autre acétate pour ce qui est du neuf mégawatts (9 MW), monsieur le Président, si vous permettez.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1310

PAR M. ROBERT DEMERS:

Donc voilà, c'est ici qu'on retrouve, ça c'est le poste élévateur, qui permet d'élever de vingt-cinq (25) kV à cent soixante et un (161) kV comme on a dit tantôt dans le cas où on serait branché sur la ligne électrique qui passe ici dans le secteur.

1315

Le premier neuf mégawatts (9 MW), c'est tout ce qui est rouge. Donc les chemins sont en rouge et on a les cinq (5) points rouges que je montre ici, qui est la 24, 29, 22, 16 et 8. Ça, c'est prévu en première phase, c'est en construction à l'heure actuelle.

M. BERMANS DROUIN:

1320

OK., monsieur le Président, suite à ma question, je pense que ça complète pas vraiment. J'avais posé la question: qu'est-ce qu'ils comptent faire pour atténuer l'impact visuel. Et puis j'attends toujours la réponse, je sais pas si – d'après moi, ça faisait pas partie de la réponse, ce qu'il a présenté, monsieur Demers.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter?

1330

PAR M. ROBERT DEMERS:

1335

Ce que je peux apporter là-dessus, monsieur le Président, c'est que l'importance des impacts obtenus dans des points où on retrouve une affluence plus marquée de personnes, c'est les points d'impact principaux, et même l'importance des impacts à ces endroits-là ne mérite pas la mise en place de mesures d'atténuation puisqu'ils ne sont pas suffisamment importants et qu'ils peuvent être perçus autant positivement que négativement.

1340

Et lorsque, si vous permettez, j'ai un complément, lorsqu'on se retrouve plus particulièrement dans le secteur de la SÉPAQ, la problématique nous avait été soulevée, on voulait avoir des simulations visuelles à différents points à l'intérieur du territoire de la SÉPAQ, malheureusement, c'est que les simulations visuelles qu'on aurait fait des points d'observation, parce qu'il faut penser que règle générale les observateurs sont au niveau du sol et qu'il y a des arbres autour d'eux, règle générale, ces arbres-là près de l'observateur font en sorte qu'on a un écran, donc on ne perçoit pas les éoliennes, c'est bien évident. À moins de monter dans le haut des arbres ou d'avoir certaines tours, là, mais pour la normalité des gens, il y a pas d'accessibilité visuelle.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

C'est certain qu'une fois que les tours sont installées, il y a pas moyen de les cacher. C'est avant que vous pouvez la mettre dans un endroit ou dans un autre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1355

La seule mesure d'atténuation qui pourrait être mise en place, elle ne dépend pas du promoteur mais dépendrait beaucoup plus, dans ce cas-là, de la SÉPAQ, c'est de garantir qu'il y a pas de déboisement qui se passe dans le secteur de la SÉPAQ pour conserver tous les écrans végétaux qui sont en place.

1360

Donc si demain, il y a plus d'exploitation forestière, les éoliennes ne seront pas visibles à moins d'être à proximité immédiate.

M. BERMANS DROUIN:

Merci monsieur Demers.

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Drouin.

1370

BERNARD ARSENAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Monsieur Mathieu Gingues.

PAR M. MATHIEU GINGUES:

1380

Bien en fait, je vous remercie, les questions que j'avais ont quand même été déjà répondues.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385

C'est à votre guise, merci quand même.

Monsieur Bernard Arsenault.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

1390

Monsieur le Président, ma première question va porter surtout au niveau des inventaires de la faune avienne qui ont été tenus.

1395

Lorsqu'on analyse les résultats d'un inventaire, la méthodologie utilisée donne toute la crédibilité aux résultats de ce type d'étude. Dans le cas présent, qu'est-ce qui a motivé le choix de la méthodologie qui a été suivie lors des inventaires de la faune avienne devant alimenter les études d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1405 Je vas laisser monsieur Demers répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1410 Donc à ce niveau-là, il faut nuancer les études au niveau de la période de migration, période de nidification.

1415 Les méthodes qui ont été utilisées dans les deux (2) cas, ce sont des méthodes qui avaient été et qui ont été appliquées dans le cadre des projets Le Nordais. Donc ce sont des méthodes qui avaient été présentées à ce moment-là aux autorités responsables, au niveau du Service canadien de la faune, elles leur avaient été présentées et elles avaient été acceptées à ce moment-là. Donc ce sont les mêmes méthodes qu'on a appliquées aux projets de Murdochville que celles de Le Nordais, qui étaient autorisées déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 On va demander à monsieur Breton, d'Environnement Canada, de venir un peu nous parler justement, de nous faire un topo au point de vue de ce qu'il faut comme inventaire, et ce qu'on peut faire et puis ce qui a été fait, et en quoi ça peut répondre à vos préoccupations.

1425 **PAR M. LOUIS BRETON:**

Oui, merci monsieur le Président. Au niveau des inventaires pour le projet des éoliennes des monts Copper et Miller, le promoteur a fait un premier inventaire en 2002 et un second au printemps 2003.

1430 Les méthodologies utilisées, c'était des méthodologies qui effectivement lui avaient été suggérées au niveau du consultant en 97, lors du projet Le Nordais.

1435 En ce qui concerne les méthodologies ou les conseils concernant les monts Copper et Miller au niveau de l'application des méthodologies, Environnement Canada ou le Service canadien de la faune a pas émis aucun commentaire sur les inventaires ou le plan d'inventaire qui a été fait pour ces projets-là.

1440 Donc oui, on a pris des éléments d'une méthodologie, mais il faut voir la limite au niveau de l'application. À l'époque, les recommandations ont été faites pour Le Nordais et non pas pour les monts Copper et Miller. C'est la première partie de la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Si on poussait un peu plus loin, en ce sens que lorsqu'un promoteur entreprend un projet, un premier réflexe, c'est d'aller voir s'il y a pas des inventaires de déjà faits à ce niveau-là, qu'est-ce que vous avez à nous dire sur ce qui existe en matière d'inventaire?

PAR M. LOUIS BRETON:

1450 Présentement, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région Québec, a développé un guide, une méthodologie ou un guide pour accompagner les promoteurs, les développeurs au niveau des évaluations des impacts sur l'avifaune.

1455 Il est clair que pour faire un bon inventaire ou une bonne description du milieu récepteur pour ce qui est de l'avifaune, il y a plusieurs étapes. Une première étape, c'est une revue de littérature, donc généralement, la première étape à faire, c'est d'aller voir la littérature, ce qui est connu au niveau de la région.

1460 Deuxièmement, c'est les bases de données qui sont reconnues, il y a différentes bases de données au Québec, il y a l'atlas des oiseaux nicheurs, il y a la base des données époques, c'est des bases de données qui à l'heure actuelle couvrent une très grande portion du territoire québécois et le promoteur ou le développeur est en mesure d'avoir un portrait local et aussi régional de l'avifaune dans un certain secteur. Sauf, ces bases de données là sont souvent
1465 incomplètes.

La troisième étape, ce qu'on demande au promoteur, c'est d'aller sur le terrain et de faire des inventaires en période de nidification si on veut avoir une image de la nidification. Encore là, les méthodologies qu'on suggère, c'est le point d'écoute, mais il y a toute la répartition des points
1470 d'écoute dans l'aire d'étude.

À cet effet-là, pour ce qui est des monts Copper et Miller, à l'heure actuelle, le promoteur a déposé une carte de ses points d'écoute et il faudrait voir avec lui qu'est-ce qui a justifié le choix de ces points d'écoute là.

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment se situe la Gaspésie, vous parliez que ça couvrait assez bien l'ensemble du Québec, mais comment se compare la Gaspésie comparée aux autres régions dans ces
1480 inventaires?

PAR M. LOUIS BRETON:

Je vais demander à monsieur Aubry peut-être un complément de réponse au niveau
1485 peut-être des données de l'atlas des oiseaux nicheurs, à savoir la couverture qui a été faite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Je vous demanderais, je l'ai pas fait encore depuis le début, même si je vous appelle, de bien vous nommer, d'autant plus qu'on n'a pas de sténotypiste et pour pouvoir bien se reconnaître sur l'enregistrement, quand vous viendrez, de le faire.

Monsieur Aubry.

PAR M. YVES AUBRY:

1495 Bonjour, Yves Aubry, du Service canadien de la faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Allez-vous lire tout le volume que vous avez devant vous?

PAR M. YVES AUBRY:

1505 Non, c'est ma bible!

1510 C'est pour répondre à la question, savoir comment l'atlas des oiseaux nicheurs du Québec couvre adéquatement l'ensemble du territoire de la Gaspésie, puis je l'ai pas consulté dernièrement, je l'ai consulté durant treize (13) ans, donc ce que je pourrais déposer, montrer un peu la carte qui montre les inventaires, mais il y a eu des inventaires d'oiseaux qui ont été faits dans le secteur un peu partout à l'intérieur de la Gaspésie, donc il y a moyen d'avoir une bonne idée de l'avifaune, des espèces qu'on peut retrouver en Gaspésie.

1515 À savoir la répartition fine, quand on parle d'un site d'étude comme le site du mont Copper ou du mont Miller, la définition des données recueillies dans le cadre de l'atlas avait – comme sites d'étude, c'est des carrés de dix kilomètres par dix kilomètres (10 km x 10 km), donc toutes les mentions sont rapportées à une unité territoriale de cent kilomètres carrés (100 km²) en réalité.

1520 Donc pour avoir les données fines, on utilise plutôt l'atlas pour avoir le potentiel des espèces qu'on peut retrouver dans un secteur, puis à mon avis, ça ne répond pas à une interrogation, qu'est-ce qu'il y a localement sur un site en termes d'oiseaux. Mais ça donne le potentiel des espèces qu'on peut retrouver dans un secteur. Donc l'atlas est beaucoup utilisé dans ce contexte-là où ça nous permet d'identifier une liste d'espèces, est-ce qu'il y a des espèces sensibles dans le secteur ou il y en a pas, c'est une première étape pour dégrossir les données d'informations sur la liste des espèces.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Une petite partie de ma question, vous allez voir, est-ce que la Gaspésie est moins bien partagée au niveau de la connaissance que les autres régions du Québec ou c'est équivalent?

PAR M. YVES AUBRY:

1535 Moi je pense que c'est équivalent, peut-être pas autant que dans la région de Montréal où les observateurs d'oiseaux – il faut penser que ça a été fait beaucoup par des bénévoles et des équipes engagées également, mais la couverture est relativement adéquate pour l'ensemble du territoire de la Gaspésie; même s'il y a des trous à l'intérieur du territoire, il y a quand même...

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 C'est comparable?

PAR M. YVES AUBRY:

1545 C'est comparable, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Oui.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

1555 Oui, toujours Bernard Arsenault pour le Club des ornithologues. En deuxième question, suite aux commentaires de monsieur Aubry, je me pose toujours une question, dans les inventaires qui ont été tenus, compte tenu de la très grande importance des migrations d'automne, pourquoi aucun inventaire durant cette saison n'a été effectué?

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

1565 Je vais donner la question à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1570 Si vous permettez, monsieur le Président, j'aurais ici un acétate qui illustre les méthodes d'inventaire, le travail qui a été fait sur le terrain, et puis un peu la démarche que SNC, on a entrepris à l'intérieur de cette problématique-là, je pense que ça vaudrait la peine de...

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Allez-y, allez-y, oui, ce serait intéressant, bien sûr.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1580 Bon voici, au niveau des méthodes d'inventaire, on retrouve ici, au niveau de – il y a eu, en 2003, des inventaires qui ont été faits par Pesca Environnement, dont l'objectif était simplement de vérifier dans les habitats potentiels pour la grive de Bicknell, vérifier la présence ou non de l'utilisation de ces secteurs-là. Donc c'est pas une étude exhaustive, l'objectif était strictement ça.

1585 Donc sur un transept de un kilomètre (1 km) qu'on retrouve à l'écran, il y avait quatre (4) stations d'écoute à tous les deux cent cinquante mètres (250 m), cinq (5) minutes d'écoute par station. Les observations ont été notées entre les stations et aux stations. Donc ça, ça a permis de vérifier que la grive de Bicknell était bel et bien présente en période de nidification.

1590 Par contre, au niveau de nos inventaires, je vais vous décrire les méthodes. Mais pour vous situer un petit peu, c'est que les méthodes que je vous ai dit tantôt qui étaient appuyées sur Le Nordais, nous, on a voulu vérifier dans un sens, avec le Service canadien de la faune, si ces méthodes-là étaient adéquates, avant d'embarquer dans le processus d'étude d'impact comme tel. Parce que les inventaires ont été faits en 2002, l'étude d'impact a commencé au début 2003 et on aurait pu compléter les inventaires durant la saison 2003 s'il y aurait eu lieu.

1595 Donc on s'est adressé au Service canadien de la faune au mois de janvier 2003 pour obtenir d'eux une fin de non-recevoir. On nous a dit, regardez, on regardera vos résultats en même temps que le rapport et on avisera à ce moment-là. On trouve ça regrettable un peu parce qu'on aurait pu et on était disposé à faire des inventaires complémentaires cet été-là.

1600 Maintenant, il y a trois (3) méthodes qui ont été utilisées dans Le Nordais, qui ont été appliquées à Copper et Miller.

1605 Au niveau des oiseaux migrateurs nocturnes au repos, c'était une virée d'un kilomètre (1 km) en forêt, les observations sur l'espèce, nombre d'individus, distance de l'observateur. Ça, c'est pour les migrateurs nocturnes au repos.

1610

Les oiseaux de proie en migration, il s'agissait de faire un balayage systématique du ciel, dans un rayon de un kilomètre (1 km) et on faisait des observations sur l'espèce, nombre d'individus, distance, hauteur de vol, direction.

1615

Au niveau des oiseaux migrateurs diurnes, donc de jour, c'est le même principe que les oiseaux de proie mais à des heures différentes selon les périodes plus d'activité de ces oiseaux-là. Ça, c'est au niveau migration.

1620

Au niveau des méthodes nicheuses, les espèces nicheuses, il y a différentes méthodes qui sont des méthodes reconnues, donc le dénombrement à rayon limité, DRL, il y a eu quarante (40) stations. Les observations notées à l'intérieur d'un rayon et d'une période de temps déterminée, c'est un rayon de cinquante-cinq mètres (55 m), vingt (20) minutes d'observation à chacune des stations, incluant cinq (5) minutes pour l'acclimatation de la faune. Donc le premier cinq (5) minutes, on attend que les oiseaux s'acclimatent et ensuite de ça, on fait vingt (20) minutes de lecture de bruit.

1625

Il y avait aussi la méthode de l'indice ponctuel d'abondance, qui est l'IPA. Ces observations sont notées en tout temps sur tous les oiseaux et ça tient pas compte de leur distance.

1630

Les oiseaux de proie en nidification, les rapaces observés en forêt ou dans les milieux ouverts sont possiblement des individus qui se reproduisent dans les environs ou qui y s'alimentent. Donc il y avait six (6) points d'échantillonnage sur le terrain offrant une bonne visibilité; parce qu'il faut quand même être capable de les observer, ces oiseaux-là.

1635

Il y a eu d'autres inventaires, parce qu'au début du processus, comme monsieur Breton l'a dit tantôt, une des premières démarches, c'est de voir quelles sont les données disponibles. Donc ça, ça a été une première démarche qu'on a faite auprès du Service canadien de la faune et on nous avait répondu à ce moment-là qu'on n'avait pas d'informations particulières, sauf que ça représentait peut-être un intérêt pour la grive de Bicknell.

1640

Donc dans ce sens-là, il y a eu deux (2) mentions. Par la suite, on a su, par le Service canadien de la faune, qu'il y avait deux (2) mentions qui étaient rapportées par eux, en 2000 et en 2001, deux (2) mentions de présence de grive de Bicknell.

1645

Donc tout ça, on a considéré ça, je viens de vous dresser un portrait du travail qui a été fait sur le terrain à partir des données de 2000 jusqu'à 2003 inclusivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1650 Je reviendrais à monsieur Breton. D'une part, bien, peut-être voir un peu votre avis à propos de ce qui vient d'être dit mais aussi, avez-vous donné un avis sur ces projets en vertu de la loi canadienne.

PAR M. LOUIS BRETON:

1655 Oui, Louis Breton de Environnement Canada. Effectivement, Environnement Canada a été initialement impliqué dans l'évaluation environnementale de ces projets-là via la Loi canadienne d'évaluation environnementale.

1660 Je veux pas rentrer dans les détails du pourquoi, seulement dire que Ressources naturelles Canada a un programme, c'est l'encouragement à la production d'énergie éolienne, et c'est une subvention que le promoteur va recevoir du gouvernement fédéral, et pour cette raison-là, le gouvernement fédéral, via Ressources naturelles Canada, doit faire une évaluation environnementale du projet.

1665 Nous avons reçu copie des études d'impact en juin 2003 et nous avons déposé, et je veux déposer ces documents-là, le 25 juillet, une première étude de recevabilité sur les deux (2) documents, c'est-à-dire les deux (2) études d'impact Miller et Copper.

1670 Un peu plus tard, nous avons reçu du promoteur l'étude complémentaire sur la grive de Bicknell, nous allons déposer aussi l'avis qu'on a déposé le 19 septembre 2003 sur la grive de Bicknell concernant ce rapport.

1675 Et tout récemment, le consultant nous a posé des questions quant à une méthodologie pour faire l'inventaire de la grive de Bicknell, et nous lui avons déposé, on va déposer ce document-là également, c'est la méthodologie pour inventorier la grive de Bicknell, c'est en décembre 2003.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 L'avis que vous avez donné sur ces deux (2) projets, est-ce que c'était sur les parties de neuf mégawatts (9 MW) des projets ou sur l'ensemble?

PAR M. LOUIS BRETON:

1685 Nous, on avait reçu comme indication des responsables de Ressources naturelles Canada de regarder son projet dans son entier, c'est-à-dire sur les cinquante-quatre mégawatts (54 MW), les deux (2) parcs de cinquante-quatre mégawatts (54 MW). Même si le programme au niveau des subsides ne couvre pas les premières parties, c'est-à-dire les neuf mégawatts (9 MW), on nous a demandé de regarder le projet dans son entier.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1695

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

Je remercie monsieur Demers, sauf qu'il a pas répondu à ma question.

1700

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je voudrais dire, et je le dis, là, pour toute la durée de nos séances, c'est que bien sûr, quand on pose des questions, on a des réponses. Les réponses, on peut être satisfait ou moins satisfait, mais vous aurez l'occasion de donner votre avis à propos de ces réponses-là quand vous préparerez votre mémoire.

1705

Et vous pouvez aussi revenir vous réinscrire et revenir creuser, il nous fera plaisir d'aller plus loin dans le questionnement.

1710

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Je voudrais un petit peu, avant d'appeler un prochain intervenant, madame Duchesne, de juste revenir un peu en arrière, ne serait-ce que pour réchauffer le représentant du ministère, c'est que tantôt, je suis passé peut-être un peu vite lorsque monsieur Drouin a parlé des paysages, j'aimerais que monsieur Talbot nous parle un peu de leur approche vis-à-vis les paysages.

1720

Comment, dans une étude d'impact, soit par vos directives, comment vous approchez le problème?

1725

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui monsieur le Président, ce sera pas long, je vais juste consulter mon document.

1730

Essentiellement, dans la directive, en passant, il y a une directive type qui a été préparée récemment pour les projets d'éoliennes, la composante du paysage, c'est certain qu'on donne une certaine latitude à l'initiateur de projet quant à la méthodologie qu'il va utiliser, mais ce qui compte, c'est qu'on a une très bonne idée, finalement, que les paysages et l'interaction entre la présence de l'équipement et le paysage soit bien présentée.

1735 Donc les paysages, les unités de paysages soient bien définies, qu'on puisse définir une sensibilité pour ces unités de paysages là. Et par la suite, évaluer l'impact, l'intensité de l'impact de la présence de la structure dans ces paysages-là.

Ça peut être au niveau des observateurs fixes ou des observateurs mobiles.

1740 Une fois qu'on a reçu l'étude d'impact, évidemment, on prend tout ça en considération. Dans le cadre de ce projet-là en particulier, si on parle de l'impact disons des projets d'éoliennes sur la municipalité en particulier, par le fait que les structures sont éloignées, sont situées sur des sommets de collines vallonnées, donc il y a déjà une bonne partie des structures qui sont bien
1745 intégrées dans le paysage.

On en arrive, nous, à évaluer à ce stade-ci, là, on est d'accord avec le promoteur que l'impact est plutôt mineur au niveau de Murdochville.

1750 C'est certain qu'il va y avoir des structures qui vont être visibles, mais on parle pas de quelque chose qui va être disons une agression visuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Est-ce que dans la consultation que vous avez faite des autres ministères ou les autres organismes, est-ce que vous avez eu des commentaires au niveau justement des paysages?

PAR M. DENIS TALBOT:

1760 Non, on n'a pas eu de commentaires des autres ministères. Par contre, on a inclus cette fois-ci dans notre consultation évidemment la SÉPAQ, qui était un acteur majeur concernant le parc éolien du mont Copper. Et monsieur Drouin est venu nous faire part un peu tantôt du genre de commentaires qu'il a eus par rapport à ça, et des réactions qui ont été faites.

1765 Ces commentaires-là, entre autres, ont été exprimés par monsieur Drouin lors de l'analyse de recevabilité, la période de questions et commentaires, on les a consultés au même titre que les autres.

1770 Il y a également eu une rencontre qui a été tenue entre les principaux intervenants, incluant le promoteur, les gens de la SÉPAQ, les gens de la FAPAQ, ministère de l'Environnement, où on a pu discuter ensemble les principaux enjeux du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Au niveau justement des paysages, compte tenu qu'on fait face à deux (2) projets ou à quatre (4) projets si on veut, deux (2) projets de neuf (9 MW) et deux projets (2) de quarante-cinq (45 MW), au niveau des paysages, comment vous l'avez abordé? Parce qu'il y a eu un certificat

d'autorisation de donné, un premier, ou deux (2) certificats, et il y aura l'analyse environnementale du ministère, comment vous le traitez?

1780

PAR M. DENIS TALBOT:

On va le traiter dans son ensemble, OK. Parce que les études d'impact qui ont été présentées nous ont présenté l'ensemble des structures qui vont être érigées, y compris celles pour lesquelles il y avait déjà une autorisation de donnée. La disposition des tours, les simulations visuelles, tout ce qu'on a vu, c'est sur l'ensemble du parc. Donc on porte une appréciation générale sur ça.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Merci.

1795

CAROLINE DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT:

Je demanderais maintenant madame Duchesne, la remercier du temps que j'ai mis.

1800

Mme CAROLINE DUCHESNE:

Caroline Duchesne, Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Les Îles.

1805

Ma première question, monsieur le Président, c'est qu'au mois de novembre dernier, il y a eu des consultations publiques justement sur la distribution des terres publiques qui sont gérées par le ministère des Ressources naturelles. Après le dépôt des mémoires ou des commentaires ou réflexions, la première proposition du MRN a été annulée avec possiblement une deuxième consultation, une deuxième proposition après les Fêtes.

1810

Ma question est à savoir, est-ce que les projets de Murdochville sont sur des terres publiques, est-ce qu'ils sont inclus, est-ce qu'ils étaient inclus dans la première proposition, et puis qu'est-ce qui en est de cette consultation-là, pourquoi l'a-t-on annulée. En tout cas, c'est ma question.

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends qu'on sort un peu du projet mais quand même, c'est un élément important de votre questionnement.

1820

1825 Je demanderais à monsieur Lizotte, du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs de venir à la table, s'il vous plaît, et nous contextualiser un peu tous ces éléments-là, certains vont avoir trait au présent projet, d'autres auront trait, parce qu'il y a cet appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) qui a été produite, voulez-vous nous expliquer tout l'ensemble, qu'est-ce que c'est et comment s'insère la consultation.

Est-ce que les projets qui sont à l'étude actuellement font partie de ça ou pas, pour nous donner un éclairage plus global.

1830 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

OK.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît! Je le répète, je m'excuse, mais c'est pour la production des verbatim plus tard.

1840 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

Carol Lizotte, ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-Rimouski.

1845 Premièrement, les deux (2) projets déposés par le promoteur ne font pas partie de la planification qu'on est en train d'élaborer au niveau du développement de l'éolien. C'est deux (2) projets qui ont été présentés autour de février 2002, donc on était loin de connaître même le mille mégawatts (1000 MW) qu'Hydro-Québec s'appête à déposer. C'est pour ces raisons qu'on n'avait pas planifié le développement de cet usage-là sur les terres publiques.

1850 On est en train de le faire, comme madame disait tout à l'heure, oui, il y a eu des consultations publiques au mois de novembre, on a invité des partenaires de consultation. On a eu bon nombre de commentaires et dès réception de ces commentaires-là, on est en train de réécrire ce plan régional là avec des nouveaux principes. On est en train, comme je vous dis, on est en train de les réécrire et ce qu'on prévoit, c'est qu'au plus tard à la fin février-début mars, que cette planification-là, on va retourner auprès des partenaires qui ont été consultés pour les reconsulter à nouveau sur les nouveaux principes.

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1860 Quel était l'objet, l'objectif de cette consultation?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1865 C'est pour le développement harmonieux sur les terres publiques, ça concerne
uniquement le développement de l'éolien sur les terres publiques, et que le développement de
l'éolien se fasse en harmonie avec les autres usages ou les autres droits que l'on retrouve sur le
territoire public.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Est-ce que dans cet appel de mille mégawatts (1000 MW), est-ce que ça concerne
uniquement les terres publiques ou si c'est ouvert à toutes sortes de projets?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1875 Non, le mille mégawatts (1000 MW) s'applique autant sur les terres publiques que sur les
terres privées. Étant donné que quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire de la Gaspésie est
constitué de territoire public, on s'attend que bon nombre de promoteurs vont vouloir, vont
déposer des projets sur les terres publiques, compte tenu que c'est très grand comme projet, ça
1880 a beaucoup d'impacts.

C'est pour ça qu'on a décidé, en tout cas on a convenu de prioriser le développement de
cette industrie-là, éolienne, au détriment de d'autres planifications qu'on avait prévues. On
prévoyait planifier le développement du récréotourisme, on l'a mis un petit peu de côté pour
1885 pouvoir mettre l'emphase sur le développement éolien qui lui devient prioritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Pour le projet en cours, il y a des baux qui sont consentis au promoteur, j'imagine, sur les
terres publiques. Pouvez-vous nous parler un peu de ces baux-là? Je parle pour le projet actuel,
là.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1895 Oui, pour le projet actuel, qu'est-ce qu'on a de conclu avec le promoteur, c'est cinq (5)
baux sur le mont Copper et une entente de développement pour l'ensemble du parc, pour la
réalisation de sa deuxième phase sur le mont Miller et sur le mont Copper.

1900 Mais l'entente qu'on a signée avec le promoteur, c'est une entente de premier requérant.
La réglementation qu'on a au ministère fait en sorte que lorsqu'on a un promoteur qui nous
demande la location de terres publiques, peu importe les usages, la location se fait au premier
arrivé premier servi.

1905 Comme le promoteur nous a placé une demande de location de terres publiques pour pouvoir construire un parc éolien, on considère que c'est notre premier requérant, on a signé avec lui une entente de premier requérant. Donc c'est une entente qui lui confère l'exclusivité pour un territoire donné, pour pouvoir réaliser son projet. C'est le principe du premier arrivé premier servi, c'est une entente qui a une durée, qui est limitée dans le temps, qui est limitée à trois (3) ans.

1910 Et pendant cette durée-là, le promoteur doit faire ses devoirs, c'est-à-dire doit aller consulter les partenaires, il doit avoir obtenu des avis favorables pour le développement de son projet, déposer un plan d'affaires, etc.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est par la suite qu'il y a la signature d'entente à long terme?

1920 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

C'est ça. Ça, c'est l'entente pour l'ensemble du territoire.

1925 Lorsque le promoteur, comme je vous disais, qu'il aura à aller chercher ses approbations des autres ministères, aura fait ses consultations, qu'est-ce qu'on va convenir avec lui, ça va être des baux. Pour chacune des éoliennes, il va y avoir un bail de signé, pour chaque emplacement d'éolienne, c'est des baux de cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m), donc tout près d'un hectare (1 ha), c'est un hectare (1 ha), et on va donner aussi des servitudes pour les lignes électriques et des autorisations pour la construction de chemins.

1930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, ça a une durée dans le temps aussi?

1935 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

Oui. Bien, les baux sont d'une durée qui concorde avec sa durée de contrat d'électricité avec Hydro-Québec. On parle de vingt-cinq (25) ans, c'est des baux de vingt-cinq (25) ans.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Vincent.

1945 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Non, monsieur le Président, ça me semble complet.

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Est-ce que vous pourriez déposer le premier plan régional de consultation que vous avez eu ou est-ce que c'est un document qui est pas...

1955

PAR M. CAROL LIZOTTE:

Bien, c'est un document qui est pas officiel parce que c'est la version préliminaire, on est allé dans le milieu, on a consulté et là, on est en train de le réécrire, de le refaire, comme je disais. D'ici deux (2) mois, on croirait – on vise deux (2) mois pour qu'il soit adopté, mais on va retourner auprès des partenaires pour valider ou vérifier ou faire d'autres corrections.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Ça fait que ça demeure un document de travail?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

Actuellement, au moment où on se parle, c'est un document de travail, on est en réécriture du document.

1970

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Bon, on n'exigera pas à ce moment-là qu'il soit déposé.

Votre deuxième question, madame.

Mme CAROLINE DUCHESNE:

1980

Oui, par rapport à la première rencontre qui avait eu lieu le 30 septembre, où l'étude d'impact nous était présentée, il était mentionné qu'au niveau de la construction des chemins, le RNI serait appliqué.

1985

En Gaspésie, on a le Guide des saines pratiques qui est un outil formidable en région, qui n'est pas réglementé, qui n'est pas obligatoire, qui est applicable de façon volontaire.

1990 Là, le Guide des saines pratiques a été ajouté dans la présentation d'aujourd'hui. Ce que je me demande, c'est qu'on voit que le réseau routier est pratiquement déjà complété, est-ce que le Guide va être appliqué sur la portion qui reste à faire ou est-ce que le Guide a été appliqué sur ce qui a déjà été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 Votre question est très claire.

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2000 Je vais demander à monsieur Demers de répondre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2005 Le RNI, comme le Guide des saines pratiques, est appliqué à l'ensemble du projet, incluant les travaux qui sont en cours actuellement.

Mme CAROLINE DUCHESNE:

2010 C'est clair comme réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est aussi claire que la question.

2015 **Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Merci, madame Duchesne.

2025 _____
SERGE BRODEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

Je demanderais à monsieur Serge Brodeur.

2030 **PAR M. SERGE BRODEUR:**

Serge Brodeur, du Club des ornithologues de la Gaspésie. Monsieur le Président, j'aimerais avoir des précisions.

2035 Monsieur Demers nous a précisé tantôt que suite aux résultats d'inventaires, que les espèces menacées au niveau de l'avifaune n'avaient pas été détectées sur les sites d'implantation mais à l'extérieur, et je vois un petit peu une contradiction, un peu plus loin, il nous mentionne qu'ils ont choisi des interventions pour diminuer les sites touchés, et sur l'acétate on mentionnait la grive de Bicknell, est-ce qu'on peut me préciser un petit peu pourquoi au départ on
2040 disait qu'il y avait pas d'espèces menacées de l'avifaune sur les sites d'implantation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

2045

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur Demers, s'il vous plaît.

2050 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, effectivement, sur les sites d'éoliennes, en cours de parcours, on a réalisé et on a confirmé la présence de la grive de Bicknell qui est une des espèces, au niveau fédéral, qui a un statut préoccupante. Elle est pas désignée rare ou menacée, elle a un statut de préoccupante.

2055

Au niveau du provincial, elle est susceptible d'être désignée, elle n'a pas le statut d'espèce rare ou unique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

Mais on parlait, monsieur Brodeur parlait qu'il y avait eu différentes façons de considérer que vous en aviez trouvé à des endroits, vous en aviez pas trouvé à d'autres.

Voulez-vous répéter votre question.

2065

PAR M. SERGE BRODEUR:

En fait, c'était seulement, monsieur Demers me répond oui, il y a des espèces menacées qui ont été détectées, finalement. C'est qu'au départ, il a commencé par dire que suite aux
2070 inventaires, il y avait pas d'espèces menacées qui avaient été détectées sur les sites d'implantation, donc je sais pas si c'était une erreur ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Donc vous avez eu réponse à votre question.

PAR M. SERGE BRODEUR:

2080 ... il y avait une contradiction là.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2085 C'est qu'il y a des espèces préoccupantes au niveau statut fédéral et il y a des espèces susceptibles d'être désignées rares, menacées.

PAR M. SERGE BRODEUR:

2090 Donc ça l'explique pas pourquoi au départ il y avait pas d'espèces qui avaient été détectées, mais peu importe. Au moins on confirme qu'il y a des espèces détectées.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2095 Bien, c'est dans le sens que la grive de Bicknell n'est pas une espèce menacée, elle n'a pas le statut d'espèce menacée, donc il y en a pas d'espèce menacée, dans ce sens-là. Elle est susceptible de l'être désignée, mais au niveau du fédéral, elle a le statut préoccupante, elle a le statut et puis c'est un oiseau migrateur, donc il tombe plus sur la responsabilité du fédéral à ce moment-là. Et pour eux, préoccupante, ça signifie non pas qu'elle est rare en nombre ou en quantité mais qu'elle est fragile ou sensible aux activités humaines.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Mais je croyais, moi, que la question touchait aussi le fait qu'elles soient ou non menacées, qu'elles aient été détectées ou pas détectées sur le terrain. Est-ce qu'elles sont là, est-ce qu'elles sont pas là.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2110 Dans le rapport complémentaire – c'est qu'il y a eu au début un petit peu, pour replacer ça dans le bon sens, c'est qu'au niveau des informations demandées au SCF, il y en avait pas de grive de Bicknell, on nous identifiait qu'on était susceptible d'en retrouver, des habitats potentiels.

 Par la suite, plus tard, on a su qu'il y a avait eu des mentions au niveau du fédéral sur la présence de la grive de Bicknell. Suite à ça, on a vérifié.

2115 Nous, on a travaillé avec des habitats fortement favorables à la grive de Bicknell et on a tenté de les éliminer ou d'être à côté, de modifier le projet de façon à ne pas affecter ces zones à haut potentiel. On a été vérifier ces zones à haut potentiel avec Pesca Environnement et on a entendu des grives de Bicknell, on a confirmé la présence ou l'utilisation des aires préférables par la grive de Bicknell. Ça, c'est mis dans le rapport complémentaire.

2120 Et aussi, il y a une méprise, c'est qu'au début, lorsqu'on a fait les inventaires en 2002, on ne connaissait pas la problématique de la grive de Bicknell sur le territoire, donc il y a des inventaires qui ont été réalisés en période de nidification, donc dans le courant du mois de juin, qui ont montré la présence de grive qui était interprétée comme étant la grive à joues grises.
2125 Mais après vérification, la grive à joues grises, à cette période de l'année là, se retrouve beaucoup plus au nord. Donc la grive à joues grises qui est très semblable à la grive de Bicknell est très semblable au niveau du son, et puis on ne les voit pas beaucoup, ces oiseaux-là, parce qu'ils sont très camouflés dans de la végétation rabougrie et très dense, en fait, c'était des grives de Bicknell.

2130 Et on l'a présenté d'ailleurs au niveau de notre présentation et c'est aussi présenté, du moins pour les inventaires de Pesca, et les données du Service canadien de la faune, c'est présenté dans le rapport complémentaire qui a été déposé et qui est disponible je pense pour consultation à tout le monde.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2140 **PAR M. SERGE BRODEUR:**

Oui, peut-être une deuxième...

2145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Deuxième question.

PAR M. SERGE BRODEUR:

2150 Deuxième question, monsieur le Président. Pour toute étude d'impact, évidemment, le choix de la méthodologie est importante, On nous a mentionné que le choix des techniques a été fait un petit peu en fonction de ce qui a été fait pour Le Nordais.

2155 J'aimerais avoir des précisions au niveau de l'effort d'échantillonnage des périodes d'inventaire. Est-ce que c'est comparable à ce qui a été fait pour Le Nordais, est-ce que c'était propice à la détection de la grive de Bicknell par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Je vais demander au ministère de l'Environnement, parce que là, on parle de deux (2) projets, je m'adresserai au promoteur après, pour voir si l'effort d'analyse d'échantillonnage est comparable pour les présents projets à ce qui aurait pu être fait pour le projet de Nordais à l'époque.

2165 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Ce qui a été fait pour le projet Le Nordais à l'époque, ça avait été jugé, bon, acceptable, il y avait eu des conditions de décret, le projet était accepté, on avait jugé des inventaires existants et puis on avait mis des conditions de décret qui supposaient des nouveaux inventaires et des suivis de la faune avienne. Donc on n'est pas à la même étape, là, pour l'instant, uniquement, on a demandé des inventaires, on en a eu.

2170 Bon, à savoir s'il y en a eu suffisamment, moi, je suis peut-être pas assez spécialiste de la faune avienne pour voir, pour en juger, mais je pense qu'il y a assez de spécialistes ici...

2175

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait aller à Environnement Canada, mais vous parlez de suivi, qu'est-ce qui en est du suivi pour Le Nordais, à ce niveau-là?

2180

PAR M. DENIS TALBOT:

On a reçu un premier rapport de suivi un an après l'exploitation du parc de Cap-Chat, OK, un rapport de suivi qui a été produit, c'est ça, un an après, où on a refait des inventaires pour vérifier d'une part si la présence des oiseaux, un an après le fonctionnement du parc, après la présence du parc, et d'autre part, les inventaires des oiseaux migrateurs aussi, bon, (inaudible), et également et surtout, s'il y avait eu mortalité d'oiseaux due à la présence des structures.

2185

2190 Ce rapport-là nous démontre qu'il y a pas eu de mortalité due à la présence des structures. Il y a certaines espèces, certains groupes d'espèces qui étaient moins présentes, d'autres étaient plus présentes, donc il y avait pas d'évidence non plus que le site était moins fréquenté de façon générale par la faune avienne.

2195

D'après des résidents, ça c'est plus anecdotique, là, certains résidents, on a eu des échos comme quoi au début il y avait moins d'oiseaux et après les oiseaux sont revenus. Mais pour revenir à la mortalité d'oiseaux, pendant toute la durée de ces inventaires-là, soit entre la période printanière et automnale, il y a eu aucune mortalité qui a été décelée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

Ce sont des rapports qui vous ont été fournis par le promoteur, j'imagine?

PAR M. DENIS TALBOT:

2205

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Est-ce que ces rapports-là sont disponibles?

PAR M. DENIS TALBOT:

2215

Moi, le rapport dont je vous parle, je pourrais en fournir des copies au BAPE. Je l'ai pas avec moi en copies suffisantes, mais oui, je pourrais vous le fournir.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous le demanderait et on les déposera dans nos centres.

2220

J'irais à monsieur Breton, juste pour compléter, est-ce que vous étiez familier avec Le Nordais, et puis comment ça peut se comparer, les inventaires?

PAR M. LOUIS BRETON:

2225

En ce qui concerne la comparaison entre les deux (2) projets, je pourrais pas, j'ai aucune information là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Merci.

PAR M. SERGE BRODEUR:

2235

Ce serait intéressant de préciser ça, je comprends que ça peut être difficile à préciser, mais ce serait important de vérifier si l'effort minimal a été établi. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Ça va, merci.

SUZANNE FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

Madame Suzanne Fournier. On commence à vous connaître mais vous allez devoir vous identifier encore.

Mme SUZANNE FOURNIER:

2250

Oui, Suzanne Fournier. Ma question fait suite aux dires de monsieur Lizotte, Carol Lizotte tout à l'heure, je voudrais bien comprendre l'histoire des baux.

2255

Donc moi j'ai lu, dans les documents, on parlait de cent mètres carrés (100 m²), monsieur Lizotte nous parle de cent mètres par cents mètres (100 m x 100 m), donc là, on n'est plus à cent mètres carrés (100 m²), on est à dix mille mètres carrés (10 000 m²), moi, ce que je veux savoir, c'est une éolienne s'installe sur un bail de cent mètres carrés (100 m²)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2260

Je serais tenté, pour vous donner une question gratuite, de vous dire que tantôt on nous a présenté, je pense, si je me trompe pas, on parlait de trois mille quelques cents mètres carrés, est-ce que c'est exact, monsieur Vincent?

2265

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je vais poser la question à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2270

Pour ce qui est du trois mille cinq cents mètres carrés (3500 m²) dont il a été question tantôt, c'est la surface qui est requise pour faire le montage des éoliennes, donc c'est la surface qu'il faut prévoir en déboisement, nivellement pour pouvoir installer la grue de façon sécuritaire et faire le montage des trois (3) pales avec le rotor. Ça prenait trois mille cinq cents mètres carrés (3500 m²).

2275

2280

Par contre, l'expérience qu'on vit actuellement avec la première phase à Copper fait en sorte qu'on n'a plus besoin de trois mille cinq cents mètres carrés (3500 m²) et on a plutôt besoin de mille cinq cents mètres carrés (1500 m²). Parce que le type d'équipement a changé, une grue plus petite était disponible et puis faisait l'affaire, donc on a besoin d'une surface beaucoup moins importante, de mille cinq cents mètres carrés (1500 m²), de point quinze hectare (0,15 ha), donc c'est ce point quinze hectare-là (0,15 ha) qui doit être déboisé, qui doit être aménagé pour installer la grue et faire le montage de l'éolienne et qui est nécessaire aussi pour toute la phase

2285 entretien ou exploitation du parc éolien parce qu'il faut se rendre à ces éoliennes-là pour les entretenir, les réparer et ainsi de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 C'est donc la superficie qui va faire l'objet d'un bail avec...

PAR M. ROBERT DEMERS:

2295 Non. Moi, ce que je vous parle, c'est la superficie requise pour le projet. Au niveau du bail, je pense que ce serait peut-être plus à monsieur Vincent d'en parler à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent.

2300 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Ce qui est prévu, c'est qu'on a des baux de cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m), ce qui est à l'extérieur du cent mètres (100 m), c'est donc des territoires de coupes forestières.

2305 Donc nous autres, si on utilise, pour une raison ou une autre, le cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m), il faut dédommager la personne qui a le CAAF avec les volumes de bois. Mais à l'extérieur du cent mètres (100 m), c'est des zones de coupes forestières.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 Ça veut dire que cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m), c'est deux (2) à trois (3) fois plus grand que ce que vous avez besoin.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2315 L'expérience démontre que c'est plus grand que qu'est-ce qu'on a réellement besoin, là. Évidemment, c'est pas parce qu'on a cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m) qu'on va nécessairement utiliser cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m), mais je pense que de façon, je dirais pas préliminaire, mais de façon contractuelle avec les baux du ministère, c'est des surfaces de cent par cent (100 m x 100 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Mais si vous avez besoin uniquement de trois mille cinq cents (3500 m), pensez-vous que vous allez continuer avec cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m)?

PAR M. ROBERT VINCENT:

Ah non, absolument pas.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez réduire.

2335

PAR M. ROBERT VINCENT:

Évidemment, nous autres, on maximisera pas les impacts parce qu'on a une clôture imaginaire, là.

2340

Mme SUZANNE FOURNIER:

Alors c'était la question gratuite, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

C'était une demi-question, disons.

Mme SUZANNE FOURNIER:

2350

Mais moi, ma question là-dessus, c'était: combien il en coûte pour installer une éolienne sur les terres publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2360

Donc si je comprends bien la question, monsieur le Président, c'est comment il en coûte pour installer une éolienne, est-ce qu'on parle de là le loyer ou on parle du coût moyen par éolienne?

Mme SUZANNE FOURNIER:

2365

Bien, est-ce que c'est un système de redevances, est-ce que c'est une location de terres publiques, alors ça vous coûte combien par éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 Je vais le demander, sinon on ira au ministère des Ressources naturelles.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2375 C'est un bail, je peux inviter peut-être monsieur Lizotte à donner cette information-là s'il veut, moi j'ai pas d'objection.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Monsieur Lizotte. Encore une fois, si vous voulez bien vous identifier.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2385 Carol Lizotte. Concernant les baux qui sont consentis au promoteur, je vais tout de suite préciser votre première question, c'est des baux de cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m) qui a été négocié avec le promoteur, donc on parle de dix mille mètres carrés (10 000 m²) ou un hectare (1 ha).

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Mais s'il revenait à la charge et il voulait avoir la moitié de la superficie, vous auriez pas d'objection.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2395 Oui, on s'est déjà entendu sur un bail type ou sur un modèle de bail avec le promoteur pour les prochains baux à venir. Par contre, c'est un contrat qui est signé entre deux (2) parties, et si on veut modifier les superficies, il y a pas de problème.

2400 Pour la deuxième partie de la question concernant les loyers, bien, un bail, on lui donne une exclusivité pour une parcelle de territoire, à un individu, moyennant une compensation juste et équitable. Sur quoi on se base pour fixer le loyer, on se colle sur ce qui est payé sur le privé, donc on parle d'un loyer paritaire.

2405 On va chercher des installations comparables sur le domaine privé et ce qu'on amène sur les territoires publics.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 Mais est-ce qu'il y a beaucoup de choses de comparables sur le domaine privé?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2415 Bien actuellement, pour le projet de monsieur Vincent, on s'est basé sur l'expérience du Nordais à Cap-Chat et à Matane, on a rencontré des propriétaires de terrains privés et on a cherché des revenus qu'ils en tiraient, donc nous autres, on s'est ajusté à ces loyers-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Merci.

Mme SUZANNE FOURNIER:

On peut pas avoir de sous-questions?

2425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une autre question.

Mme SUZANNE FOURNIER:

2430 Une autre question. Bon, on parle, les retombées, on lit, le promoteur dit:

2435 "Les retombées économiques immédiates pour le Québec et la région touchent par ordre d'importance les travaux de construction civils, de raccordement électrique et potentiellement les travaux de fabrication des tours."

Un petit peu plus loin dans les documents, on dit:

2440 "Le promoteur fait la description du transport des composantes d'éoliennes venant de l'extérieur."

2445 On nous dit qu'elles arrivent par le Nouveau-Brunswick. Alors si je comprends bien, les éoliennes sont pas construites au Québec, qu'est-ce que veut dire "et potentiellement les travaux de fabrication des tours".

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Je vais m'adresser à monsieur Vincent et je reviendrai avec nos personnes-ressources après. Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2455 Oui. Donc les éoliennes, effectivement, sont assemblées au Danemark. Les tours, il y a peut-être des possibilités d'approvisionnement au Québec dans la deuxième phase mais ma compréhension, c'est que les premières tours du projet, en fait du projet Copper, dans l'immédiat, viendraient du Danemark.

2460 On n'a pas nécessairement d'informations précises, c'est le turbinier qui décide de ses stratégies d'approvisionnement. Il faut comprendre que dans la foulée peut-être de l'appel d'offres qui s'en vient, peut-être qu'il y a des possibilités de regarder pour fabriquer des tours, c'est pas une information que je contrôle.

C'est pour ça que le mot "potentiellement" a été inséré dans cette phrase.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais demander au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs de nous parler un peu de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) et les conditions de fabrication régionale de certaines composantes de ces équipements.

2470

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2475 Je suis désolé, ce serait à monsieur Philippe Doyon à y répondre, qui travaille au secteur énergie chez nous. Il a pas pu se rendre je crois compte tenu de la mauvaise température mais ce que j'ai su, c'est qu'il serait ici ce soir et qu'il pourrait y donner suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Je vous demande de garder la question, vous lui refilez la question et on lui donnera l'occasion ce soir de nous faire part de ces éléments-là de l'appel d'offres.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2485 Oui, c'est beau.

Mme SUZANNE FOURNIER:

2490 Merci.

BERMANS DROUIN

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bermans Drouin, s'il vous plaît.

2500

M. BERMANS DROUIN:

Bermans Drouin, réserve Chics-Chocs. Ma question s'adresse au ministère des Ressources naturelles, terres, est-ce qu'il y a quelqu'un ici?

2505

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez me la poser et je verrai, voir à qui je vais la demander.

2510

M. BERMANS DROUIN:

Sachant que les éoliennes vont avoir un impact pour la clientèle de la SÉPAQ, la question est pourquoi le MRN-Terres ont-ils émis des baux, surtout pour le neuf mégawatts (9 MW), sans avoir consulté la Société.

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Belle question, on va le demander, on va se tourner vers les Ressources naturelles. C'est monsieur Lizotte j'imagine qui va revenir à la barre.

2520

On va vous demander quelles sont vos méthodes dans l'allocation, vous parliez de premier arrivé premier servi, mais est-ce qu'il y a des consultations de prévues de quelque nature que ce soit.

2525

PAR M. CAROL LIZOTTE:

Oui, il y a des consultations de prévues et ça a été fait, on parle des cinq (5) baux qui ont déjà été consentis au promoteur, on a consulté, nous, on a consulté le milieu municipal et on a demandé au promoteur de faire ses consultations auprès des autres ministères qui ont une loi à gérer, qui ont des responsabilités à l'égard de la gestion du territoire, chacun en fonction de leur mandat. Et on a obtenu les accords de la Société de la faune et des parcs, du ministère de l'Environnement, de la municipalité ou de la ville pour certaines éoliennes, et des MRC, pour les cinq (5) baux.

2530

M. BERMANS DROUIN:

2535

OK. Si je comprends bien, monsieur le Président, tout le monde ont été consultés sauf nous, c'est ça.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

2540

Mais nous, selon la façon de procéder, on consulte la Société de la faune et des parcs du Québec et la SÉPAQ, à moins que je me trompe mais c'est un organisme qui relève de cette société-là. Lorsque je consulte la Société de la faune et des parcs, je prends pour acquis qu'ils répondent au nom de la SÉPAQ.

2545

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous considérez que c'est des affaires internes.

2550

PAR M. CAROL LIZOTTE:

Oui, oui. Bien, c'est nos façons de procéder, peu importe le type d'étude aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555

Non, non, je dis pas ça en dérision, je pense que vous consultez, c'est votre façon de faire.

Monsieur Drouin.

2560

M. BERMANS DROUIN:

Considérant que le projet initial était de quinze (15) écoles un petit peu plus petits, là, quinze (15) écoles plus petites, le projet initial, l'année passée, était quinze (15) écoles, je sais pas si monsieur Vincent peut répondre?

2565

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on va demander, vous parlez des projets de neuf mégawatts (9 MW), c'est ça le dernier projet?

2570

M. BERMANS DROUIN:

Oui, effectivement, oui.

2575

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je comprends qu'il y avait deux (2) types d'équipement.

2580

Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

2585

Oui, on se reporte probablement autour des années 2000 ou 2001, là. Initialement, les premières approches qui ont été faites, c'était seize (16) machines de six cents kilowatts (600 kW), Nordex, qu'on avait prévu installer.

2590

Et par la suite, on a regardé, en 2002 je crois, six (6) éoliennes de un point cinq (1,5) de GE, et par la suite, on a modifié ça pour la possibilité de permuter ces six (6) machines-là pour cinq (5) machines de Vestas.

2595

Donc c'est un dossier qui a été évolutif. La souvenance que j'en ai, c'est qu'on a eu effectivement les autorisations non seulement des différents intervenants ministériels mais la réserve faunique Chics-Chocs aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je demanderais à monsieur Pelletier, de la FAPAQ, de nous dire ce qu'il en sait.

2600

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

2605

Oui. Claudel Pelletier, Société faune et parcs. Effectivement, on a eu à donner des avis sur le projet de neuf mégawatts (9 MW) dont il y a eu un c.a. de délivré. Je me souviens que même, le projet avait été présenté au CAL, au conseil d'administration local de la réserve. Ça me surprend un peu parce que la SÉPAQ avait donné à ce moment-là son aval ou son accord sur le projet.

2610

Nous, on avait considéré à ce moment-là qu'il y avait quatre (4) éoliennes sur les cinq (5) qui étaient localisées à l'intérieur de la réserve, on avait convenu, on avait considéré qu'en fonction de l'emplacement, qu'il y avait peu d'impact, donc on a donné le consentement pour que le MRN délivre ses baux, mais à la suite de la consultation avec la SÉPAQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Merci.

M. BERMANS DROUIN:

Merci monsieur Pelletier.

2620

BERNARD ARSENAULT

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à monsieur Bernard Arsenault de s'approcher.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

2630

Bernard Arsenault, du Club des ornithologues. Oui, je veux simplement revenir à ma question que je considère qui a pas été répondu tantôt.

2635

Compte tenu de la grande importance des migrations d'automne, pourquoi aucun inventaire durant cette saison n'a été effectué.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je refile la question à monsieur Vincent.

2640

PAR M. ROBERT VINCENT:

Moi, je vais la retransférer à monsieur Demers.

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers, je vous demanderais aussi, quand vous reprenez la parole, parce que des fois il y a des vides, là, de vous identifier pour nous permettre par la suite de retracer de qui viennent ces paroles.

2650

PAR M. ROBERT DEMERS:

2655

D'accord. Donc Robert Demers. Il y a eu un concours de circonstances qui a fait en sorte qu'il y a pas eu d'inventaire d'automne de fait en période de migration, pour l'année 2002, pour diverses raisons que je peux pas nécessairement donner ici.

Par contre, pour se rattraper, ce qu'on a considéré, nous, c'est qu'à partir des données existantes, des inventaires de présence en période de nidification, il a été convenu de déterminer qu'on était dans un secteur où il y avait migration entre guillemets mais déplacement d'oiseaux.

2660 Parce qu'il faut penser qu'il y a pas de couloir de migration avec des haltes migratoires dans ce secteur-là, donc les oiseaux, dont la grive de Bicknell commence, migre du sud, des Antilles où elle passe l'hiver, migre vers la Nouvelle-Angleterre, se répartit tout au long de la Nouvelle-Angleterre vers la Gaspésie et vers les Maritimes. Donc c'est des déplacements d'oiseaux qui se font, donc c'est pas un couloir de migration comme tel.

2665 Et règle générale, bien, il y a quand même plusieurs études qui ont été faites pour identifier les corridors principaux de migration au niveau rapaces ou autres, on n'est pas dans un de ces secteurs-là.

2670 Mais par contre, pour les fins de l'évaluation des impacts, on a quand même considéré un taux de mortalité qu'on retrouvait de façon relativement importante au niveau de la littérature dans des secteurs qui étaient quand même fortement utilisés pour les déplacements d'oiseaux. Et c'est dans ce sens-là qu'on a joué la carte sécuritaire, si vous voulez.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez une réponse, monsieur Arsenault.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

2680 Oui, j'ai une réponse.

Un autre point concernant la grive de Bicknell, j'aimerais savoir s'il y a quelqu'un qui peut me dire quel est le meilleur créneau à respecter pour vraiment être sûr de vraiment bien connaître la présence ou non de la grive sur les monts Copper et Miller.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais aller à monsieur Breton. Est-ce que vous pouvez nous répondre à cette question.

2690

PAR M. LOUIS BRETON:

2695 Louis Breton, d'Environnement Canada. Monsieur le Président, je vais faire appel à monsieur Yves Aubry qui a préparé une courte présentation pour faire peut-être le point sur la grive de Bicknell en général et en Gaspésie. Et au besoin, la présentation peut-être longue mais on pourra peut-être la scinder en deux (2) et on pourra peut-être revenir sur l'aspect migratoire aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

Ce que je vous propose, je vous propose de prendre une pause de dix (10) minutes et ensuite vous ferez votre présentation. Je pense que c'est un sujet, ça fait plusieurs fois qu'on y revient, et puis on va vous demander de faire votre présentation.

2705

PAR M. LOUIS BRETON:

Excellent. Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Ça fait qu'on va prendre une pause de dix (10) minutes, si vous voulez bien, monsieur Arsenault.

2715

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2720

PRÉSENTATION DE ENVIRONNEMENT CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons poursuivre! Deuxième appel! Si vous voulez bien vous approcher!

2725

Comme il a été convenu avant la pause, on va demander à monsieur Breton de poursuivre, de faire la présentation que vous nous aviez mentionnée, je pense que ça vaut la peine de la faire en entier.

2730

PAR M. LOUIS BRETON:

Louis Breton, d'Environnement Canada. Alors j'inviterais monsieur Yves Aubry à faire une présentation.

2735

Je vous laisse le soin, monsieur le Président, de l'interrompre, on peut couper la présentation en deux (2) temps, mais la présentation de monsieur Aubry traite dans un premier temps de la grive de Bicknell, cet enjeu qui est quand même très important pour les projets Copper et Miller, et la deuxième portion de la présentation, c'est tout l'aspect migration, alors peut-être faire un peu la lumière, quand on parle des migrations, ça veut dire quoi.

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, j'estime, ça dure quoi, c'est une vingtaine de minutes, je présume, là?

2745

PAR M. LOUIS BRETON:

Maximum, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Je crois que je vais vous demander de la faire tout d'un trait, ça peut répondre à certaines questions avant qu'ils les posent et ensuite, les questions qui seront posées, ce sera pour parfaire votre exposé.

2755

PAR M. LOUIS BRETON:

Alors je laisse la parole à monsieur Yves Aubry.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Monsieur Aubry.

PAR M. YVES AUBRY:

Monsieur le Président, Yves Aubry, du Service canadien de la faune.

2765

La grive de Bicknell est une espèce en péril au niveau fédéral, donc c'est une espèce qui est désignée et sa désignation est "espèce au statut préoccupant". Donc c'est la quatrième catégorie après les espèces disparues, espèces menacées, espèces en voie de disparition et espèces au statut préoccupant.

2770

Et au niveau provincial, la province l'a reconnue, a reconnu le statut de l'espèce, et l'a mise sur la liste, dans le texte de loi, l'a mise sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables.

2775

Donc principalement pourquoi l'espèce a été classée ainsi, c'est que c'est une espèce dont les effectifs sont limités. C'est une espèce qui existe à part entière depuis 1993, parce qu'avant ça, évidemment, elle était connue sous le nom de grive à joues grises. Donc il y a eu une confusion qui a perduré quelques années mais on parle des années – quand l'atlas a été publié, le gros livre que j'avais tout à l'heure, a été publié en 95, elle était déjà identifiée comme la grive de Bicknell, mais dans les deux-trois (2-3) premières lignes, c'est dit qu'avant, elle était considérée comme la grive à joues grises. Donc la distinction de l'espèce s'est faite en 93, donc ça fait déjà quelques années.

2780

Donc c'est une espèce forestière, on évalue que les estimés de population sont moins de trente mille (30 000) oiseaux au total, et au Canada, on aurait le tiers des effectifs, et au Québec, on aurait la majorité des effectifs canadiens. Donc c'est une espèce forestière.

2785

Ici, vous avez la carte des répartitions. C'est l'espèce, une des espèces dont l'aire de répartition est la plus limitée au nord du Mexique, donc États-Unis et Canada, continentaux, puis elle est principalement reliée aux Appalaches et en bordure du Bouclier canadien pour le nord-est des États-Unis et l'est du Canada.

2790

Elle hiverne, comme on l'a entendu, on l'a mentionné, sur l'île d'Espanola et l'île de Cuba.

2795

Ici, vous avez les résultats de l'atlas des oiseaux nicheurs du Québec, des inventaires qui ont été faits entre 84 et 89. Chacun des carrés représente une mention de présence. La grive de Bicknell, vous voyez, dans la partie supérieure, au nord du Saint-Laurent, donc l'espèce se retrouve principalement en marge du Bouclier canadien, et au sud du Saint-Laurent, vous avez l'extrême sud en Estrie, sur quelques sommets appalachiens, et principalement, l'espèce se retrouve dans les Appalaches de la Gaspésie et puis de l'est du Bas-Saint-Laurent. Donc les Appalaches jouent un rôle important dans les répartitions de l'espèce au Québec.

2800

Maintenant, pour l'habitat, c'est une spécialiste des habitats conifériens, puis le sapin baumier est une composante importante de son habitat, donc on la retrouve dans des habitats ou

2805 le sapin baumier occupe la dominance ou la sous-dominance. Donc c'est une façon d'identifier, si l'habitat est potentiel pour l'espèce, c'est d'identifier s'il y a du sapin baumier en sous-dominance ou en dominance.

2810 Et c'est une espèce qu'on retrouve à l'intérieur des terres, particulièrement en Gaspésie, j'ai indiqué ici six cents mètres (600 m) et plus d'altitude, et en milieu côtier, à moins de six cents mètres (600 m), on peut la retrouver pratiquement jusqu'au niveau du fleuve, à cause de l'influence du climat maritime qui entretient des habitats qui sont semblables aux milieux altitudinaux à l'intérieur des terres.

2815 J'ai vu par exemple dans le rapport de 2000, 2002, que l'espèce, la grive à joues grises qui était à l'époque bien connue comme étant la grive de Bicknell, que l'espèce a été rencontrée sur des stations à cinq cent cinquante mètres (550 m). Donc probablement qu'elle se retrouve un petit peu plus bas aussi, dans le secteur ici.

2820 Donc l'habitat traditionnel de l'espèce, donc on parle des forêts alpines, des forêts matures où le sapin est présent dans le paysage. Souvent, c'est des habitats qui sont relativement denses, et puis c'est souvent aussi sur des pentes abruptes, et dans des habitats parfois où le sapin prend des formes de chromos ou des formes prostrées, donc des habitats disons qui sont, comment dire, les arbres sont sculptés par le vent et les conditions climatiques rigoureuses.

2825 Mais on la retrouve aussi dans des habitats, des flancs de montagnes, dans les fonds de vallées, dans des secteurs où il y a eu de la foresterie, où il y a eu des coupes forestières, où la régénération en sapin a été importante.

2830 Pour l'alimentation de l'espèce et pour les jeunes au nid, donc l'habitat est sensiblement le même que l'habitat de nidification, donc l'oiseau reste dans son habitat pour s'alimenter mais dès que les jeunes quittent le nid, il y a un déplacement progressif des groupes familiaux vers des habitats variés et des secteurs où abondent les fruits sauvages entre autres. Donc il y a une

2835 mobilité de l'espèce comme telle après la sortie des nids.

La particularité de l'espèce, c'est qu'elle a un système social qui est unique, qui fait que les mâles sont pas territoriaux, donc on n'observe pas des oiseaux qui défendent des territoires exclusifs, les oiseaux partagent des domaines vitaux qui peuvent se recouper jusqu'à cent pour cent (100 %). On a mesuré la taille des domaines vitaux de mâles à la mine Madeleine entre autres, ici, dans la réserve faunique des Chics-Chocs, en 2000, la taille moyenne des domaines vitaux des mâles est de trente point sept hectares (30,7 ha), les femelles vingt hectares (20 ha), un peu plus petit, et il y a un recouvrement qui est variable entre les individus comme tels.

2845 Donc ce qu'on parle plutôt, c'est d'unités sociales d'un groupe pour un secteur, donc ici on avait un groupe de huit (8) mâles et trois (3) femelles qui occupaient cumulativement cent soixante hectares (160 ha).

2850 Et ce qu'on a observé aussi, c'est que chez cette espèce-là, ce qui est très unique, c'est qu'on a un sexe ratio très biaisé, ça veut dire du côté des mâles, on a un point cinq (1,5) à trois (3) mâles par femelle. Donc il y a beaucoup moins de femelles dans la population que chez la plupart des autres espèces d'oiseaux, ce qui rend l'espèce d'autant plus vulnérable à toute perte de fraction de la population.

2855 Donc ici, vous avez l'exemple de 2002, il y a eu une perte dans la migration d'un système à l'autre, on a eu une perte de certains signaux, mais vous voyez, dans l'ensemble des domaines vitaux, que de huit (8) mâles et de trois (3) femelles dans le secteur de la mine Madeleine, qui se recoupent parfois jusqu'à cent pour cent (100 %), les X étant trois (3) nids qu'on avait localisés et ces nids-là sont parfois à l'intérieur de territoires de plusieurs mâles. Donc on observait plusieurs mâles qui venaient nourrir plusieurs jeunes, les jeunes au nid, et un mâle peut nourrir plus qu'un nid à la fois. Donc l'espèce a réellement un système social unique.

2865 Maintenant, si on veut détecter l'espèce, la grive de Bicknell, ce qu'il est important de prendre pour acquis, c'est que l'espèce ne chante pas d'une façon aussi insistante que la plupart des autres passereaux, des autres oiseaux forestiers, le fait qu'elle n'ait pas à défendre un territoire comme tel. Les oiseaux partagent un espace, les domaines vitaux, donc on entend principalement crier l'espèce plus que chanter. Elle chante quand même beaucoup en début de saison mais le chant est vite remplacé par des cris principalement. Donc il faut être familier avec les cris et les chants.

2870 Donc la période d'activité sonore maximale, pour l'espèce, c'est du 5 juin au 24 juin, particulièrement pour ici, la Gaspésie, et les heures d'activités, on dispose de deux (2) fenêtres, contrairement aux autres passereaux forestiers, où d'habitude on les inventorie principalement le matin, la grive, on dispose de deux (2) fenêtres d'inventaire, entre trois heures (3 h) et six heures trente (6 h 30) le matin, quand je dis trois heures (3 h), c'est réellement trois heures (3 h), à trois heures moins deux (3 h -02), des fois les premiers individus commencent à se manifester, puis après six heures trente (6 h 30), il y a une baisse importante de l'activité sonore. Et de six heures (6 h) le soir à vingt et une heures trente (21 h 30). Donc il y a une activité crépusculaire en plus d'une activité le matin.

2880 Période de nidification, pour l'espèce, les nids sont actifs entre le 5 juin et le 10 août. Il y a des jeunes – ça c'est les périodes maximales, ça dépend de la précocité du printemps, si le printemps est hâtif donc les nids peuvent être initiés plus tôt, si le printemps est tardif, comme ça arrive souvent en Gaspésie à l'intérieur des terres, donc la nidification peut s'étaler jusqu'à une date un petit peu plus tardive. Donc les jeunes peuvent être dépendants des adultes jusqu'au 25 août.

2890 Et puis la période de migration, on parle, pour la grive, que ça varie entre la mi-mai et le début juin et à l'automne, c'est du début septembre à la mi-octobre, c'est la période de migration principale pour la grive de Bicknell.

Maintenant si on peut passer au niveau des passereaux en général forestiers, la migration est principalement nocturne. La grive de Bicknell d'ailleurs aussi, c'est une migratrice nocturne, donc c'est comme à l'image des autres passereaux. Donc les oiseaux prennent leur envol dès qu'il fait noir; ils prennent pas leur envol avant qu'il fasse noir, l'activité de migration commence à la noirceur et il y a une croissance en nombre jusqu'à minuit, ça veut dire qu'il y a de plus en plus d'oiseaux qui prennent l'envol jusqu'à minuit et là, les oiseaux partent en migration sur leur vecteur de déplacement. Puis quand arrive l'aube, bien là, progressivement, les oiseaux, ou bien qu'ils continuent pour une petite distance, pour trouver des secteurs où ils vont passer la journée pour s'alimenter ou bien ils vont arrêter dès les premières lueurs.

Donc les périodes de migration importantes, on parle du printemps, au printemps c'est principalement entre le début avril et le début juin, la migration des passereaux. Et au mois d'août, on assiste à des déplacements locaux et régionaux, ça veut dire que c'est l'accumulation des groupes familiaux qui se déplacent localement et puis qui vont vers des aires qui sont plus productives pour la nourriture, et comme des rassemblements prémigratoires. Et à l'automne, la migration la plus importante se fait surtout en septembre et en octobre.

Donc la hauteur des vols, je sais pas si je peux continuer avec ces informations-là, on parle de migration des passereaux, la hauteur des vols migratoires est variable, ça va de cinquante mètres (50 m) à cinq cents mètres (500 m), ça peut être un peu plus bas dépendant des conditions de température, ça peut être un petit peu plus haut aussi, c'est l'intervalle le plus important.

Les grives voleraient surtout entre une hauteur de cent (100 m) et quatre cents mètres (400 m), selon ce que j'ai pu trouver dans la littérature, mais il y a réellement pas beaucoup d'informations précises à cet effet-là.

Les vents opposés n'empêchent pas la migration mais ils sembleraient provoquer des migrations à des vols à un peu plus basse altitude. Quand on parle de vents opposés, c'est évidemment pas des vents importants, mais dès qu'il y a un petit front qui s'oppose à eux, en termes de vents, ils vont probablement baisser, à cause de la résistance des vents qui est plus faible à plus basse altitude.

Les vols migratoires sont souvent plus bas au-dessus des éléments topographiques élevés. Donc les oiseaux n'ajustent pas leur vol en fonction – c'est comme un avion, là, l'avion monte pas et descend quand il passe au-dessus de la topographie, donc il maintient sa trajectoire de vol, évidemment la topographie va varier sous sa trajectoire de vol.

Les vols migratoires sont possibles durant le brouillard, des périodes de brouillard et des périodes de faible pluie. Mais en général, à ce moment-là, les oiseaux vont baisser en altitude parce qu'ils perdent tous leurs repères visuels et puis ils essaient d'acquérir d'autres repères visuels en utilisant le sol, les éléments du sol.

2935 Donc il y a un élément de précaution ici qui va être important, c'est qu'il y a une vulnérabilité aux lumières de signalisation, qui est un élément important et puis je suis sûr qu'il va être pris en compte dans ces projets-là, je n'en ai pas de crainte.

2940 Vols de migration, souvent ça va suivre des éléments physiologiques du paysage, donc des alignements de rivières, de vallées, des crêtes, la côte, donc c'est des éléments qui sont à considérer, et puis quand on dit qu'il y a pas de corridor de migration à l'automne, c'est qu'il faut pas considérer la migration des passereaux comme la migration des oies ou des canards. Dans le sens qu'on est habitué de voir des corridors bien précis le long du Saint-Laurent où est-ce qu'on a les oies qui passent, les bernaches, mais la migration des passereaux se fait pas de la même façon, ça se fait sur des fronts, avec des densités variables à l'intérieur des fronts comme
2945 tels de migration.

Donc j'ai quelques exemples ici, quelques diapositives d'images qui ont été prises par des radars qui illustrent la migration, le mouvement migratoire des passereaux à l'automne.

2950 Évidemment, il y a une phase de départ, les oiseaux prennent leur envol à partir du sol évidemment et puis il y a une montée très rapide en altitude et puis là, il y a une trajectoire de vol et puis là, il y a une descente progressive vers la fin de la nuit vers les sites de repos.

2955 Donc il y a l'élément ascension et l'élément descente qui est aussi à prendre en compte quand on commence à considérer les mouvements migratoires des oiseaux.

Et les quantités d'oiseaux impliquées dans les fronts migratoires peuvent être très variables.

2960 Ici, j'ai un exemple qui provient d'un radar météorologique américain, qui est situé à Houlton au Maine, qui est à la frontière du Nouveau-Brunswick, on voit, la flèche indique la localisation de Houlton, qui est sur la frontière du Nouveau-Brunswick et du Maine. Donc on a la Baie de Fundy dans le bas, juste au-dessus du temps zéro minute, donc ici, on a la frontière du Nouveau-Brunswick, ça ici c'est la Baie de Fundy, la péninsule de la Nouvelle-Écosse ici. Donc
2965 on a la Baie des Chaleurs ici, la péninsule gaspésienne, le fleuve Saint-Laurent ici. Donc ça c'est le Québec, on est au Québec.

2970 Donc c'est un exemple d'un radar, ça c'est un des gros radars météorologiques du système américain. Ce qu'on voit, les points bleus, actuellement, c'est pas des oiseaux, c'est de la réflexion d'éléments dans le ciel comme tel, et on voit deux (2) masses de nuages qui bougent, qui sont en mouvement, les deux (2) grandes bandes obliques.

2975 Et on regarde la prochaine image, qui est quinze (15) minutes plus tard, et puis là, il y a eu un départ massif d'oiseaux. Ce qu'on voit là, c'est pas des obstacles, c'est des oiseaux qui prennent leur envol, ça se fait réellement d'une façon assez subite, le départ des oiseaux pour la migration le soir.

2980 Donc c'est un mouvement migratoire important, donc le radar capte la quantité d'une volée d'oiseaux, puis ça l'a un rayon de, donc chaque anneau a quarante kilomètres (40 km) d'intervalle, donc on parle ici de pas loin de soixante-quinze (75 km) à cent kilomètres (100 km) de front de migration.

2985 Donc on voit ici, quarante-cinq (45) minutes après l'envol, dans la nuit du 3 octobre 2002, on voit la bande de nuages bougée, se déplacer en même temps, donc ça donne aussi un repère temps. Ici, les nuages ont disparu, la masse, il y a tout le temps – ça, ça veut dire qu'il y a beaucoup d'oiseaux qui passent dans le champ de captation du radar.

2990 Ici, pourquoi on voit un changement de couleur, c'est que le radar a changé de mode d'opération, il est rendu en mode, ce qu'ils appellent en bon anglais du "clear sky mode", c'est pas un mode pour capter les éléments de température, c'est plutôt un mode qui travaille en ciel dégagé.

2995 Donc ça, on est rendu un peu plus tard, donc c'est des oiseaux toujours, et puis on parle de dizaines de milliers d'oiseaux dans cette optique-là. On arrive plus tard dans la nuit, et puis là, ils vont voir la phase régressive, si on peut dire, où les oiseaux se dirigent vers le sol pour se reposer, donc on va avoir une diminution progressive du nombre d'oiseaux dans la volée.

Et puis ici, on voit le rayon, le rayon du lever du soleil est capté par le radar, donc à l'est, donc il y a beaucoup moins d'oiseaux dans le ciel à ce moment-là.

3000 Donc ça vous donne un peu l'importance, comment ça fonctionne les mouvements de migration des oiseaux, ça se fait sur des fronts qui sont très larges, mais à l'intérieur de ces fronts, ce qui est difficile à illustrer et puis on n'a pas pu illustrer dans ça ici, c'est qu'il y a des densités variables et puis là, ça va prendre en compte les éléments topographiques du terrain et puis différents d'autres éléments qui vont conditionner.

3005 Donc c'est une très grosse nuit de migration, mais ça vous donne quand même une ampleur du mouvement comme tel.

3010 Quand on dit qu'il y a pas de corridor de migration à Murdochville, je dois vous dire, monsieur le Président, que je pense qu'on dispose pas des données pour évaluer ça ici, actuellement. Il y a aucune donnée qui nous permet de parler de ça, à moins qu'il y ait quelqu'un qui a fait des inventaires spécifiques, ce que j'ai pas vu non plus dans les études.

3015 Et puis que la grive de Bicknell, elle atterrit en Nouvelle-Angleterre pour après ça progresser vers le nord par petits bonds, je pense pas que, j'ai aucune documentation à cet effet-là non plus.

Je vous remercie.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, écoutez, merci bien, très intéressant, et on voit que c'est sur de très très larges corridors, enfin, si on peut appeler ça corridors.

3025 Au sujet de la densité, vous parliez de milliers d'oiseaux...

PAR M. YVES AUBRY:

3030 On parle de dizaines et de dizaines de milliers d'oiseaux. Mais ce qu'on parle aussi, c'est qu'il y a des variations de densités à l'intérieur de tout ça, et puis ça mérite d'être évalué, à mon avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 Mais on ne possède pas, à l'heure actuelle...

PAR M. YVES AUBRY:

3040 Il y a des techniques qui existent, oui. Mais on n'a pas d'informations au Québec, nous autres, au Service canadien de la faune, on n'a pas d'informations sur les corridors de migration, je pense qui avait été l'information qui avait été donnée dans un des premiers avis, comme quoi on n'avait pas d'informations à cet effet-là. Et on n'a toujours pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Pas plus ici qu'ailleurs. Vous en avez pas ailleurs non plus?

PAR M. YVES AUBRY:

3050 Pour le Québec et pour le Canada, il y a pratiquement pas d'informations. Il commence à y avoir des informations un peu plus détaillées aux États-Unis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 Merci. Je vous demanderai, bien sûr, de déposer votre présentation.

PAR M. YVES AUBRY:

3060 Pas de problème, ça va me faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3065

Monsieur Arsenault.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

Merci, c'était ma deuxième question, je pense que...

3070

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, je croyais que c'était votre première, j'avais échappé. Merci.

3075

Quelle est la nature des avis que vous avez donnés au sujet des inventaires de la grive?

PAR M. LOUIS BRETON:

Pour la grive?

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3085

PAR M. LOUIS BRETON:

À l'heure actuelle, les données, nous, on considère que les travaux qui ont été faits en 2002 où il y avait eu l'imbroglio sur la joue grise et la grive de Bicknell, et l'inventaire supplémentaire qui a été fait au printemps 2003, sont insuffisants.

3090

Parce que les inventaires, à l'heure actuelle, ne démontrent que la présence – confirme la présence de la Bicknell sur le territoire. Mais comme on vient de voir, la Bicknell utilise de grands territoires et à l'heure actuelle, les études qui ont été faites par le promoteur nous montrent pas l'utilisation du territoire des monts Copper et des monts Miller par la grive de Bicknell.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui pourrait être fait, est-ce qu'il y a des éléments – dans votre avis, est-ce que vous suggériez des choses ou...

3100

PAR M. LOUIS BRETON:

3105 Plus tôt, j'ai fait la mention, j'ai déposé une communication que j'ai faite avec le consultant concernant un protocole pour évaluer, faire un inventaire de la grive de Bicknell, principalement pour les monts Copper et Miller. Donc c'est déposé, les gens vont pouvoir prendre connaissance de ça. C'est le document "Environnement Canada, 4 décembre 2003", à la demande du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Ce document-là est déposé?

PAR M. LOUIS BRETON:

3115 Il a été déposé plus tôt.

SERGE BRODEUR

3120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Serge Brodeur.

3125 **PAR M. SERGE BRODEUR:**

3130 Bonjour monsieur le Président. Serge Brodeur, du Club des ornithologues de la Gaspésie. Je pense qu'il y a certaines questions qui ont déjà été répondues, entre autres on avait mentionné un petit peu plus tôt que la grive de Bicknell était pas une espèce menacée, monsieur Aubry a bien précisé qu'avec le statut préoccupant, la grive de Bicknell est bel et bien une espèce en péril, c'est l'espèce menacée, c'est la même chose, finalement. C'est important à considérer ça.

3135 Ma question, en fait, ça a été répondu, on a parlé des migrations au niveau des passereaux.

Au niveau des oiseaux de proie, ici on a l'aigle royal dans la région, les migrations, selon le peu de connaissances que j'ai, peuvent être un petit peu plus étroites, il peut vraiment y avoir des couloirs de migration.

3140 Est-ce que les corridors de migration pour l'aigle royal ou pour les rapaces ont été identifiés en Gaspésie. Est-ce qu'il y a eu des études vraiment pour identifier les couloirs de migration d'oiseaux de proie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Je reconduis tout de suite votre question à monsieur Breton.

PAR M. LOUIS BRETON:

3150

Concernant l'aigle royal, j'ai pas d'informations.

Ici, j'aimerais peut-être amener une petite nuance concernant les juridictions. Les oiseaux de proie relèvent du gouvernement du Québec, alors peut-être retourner la question aux gens de la province.

3155

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pelletier.

3160

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui, Claudel Pelletier, Société faune et parcs. Nous non plus, on n'a pas de corridors bien identifiés.

3165

Par contre ce qu'on sait ou ce qui est reconnu généralement par les gens qui travaillent en ornithologie, c'est que les oiseaux migreraient du sud vers le nord en suivant la crête appalachienne, et puis ils se ramassent finalement dans la péninsule gaspésienne où là, ils font face au golfe Saint-Laurent qui est une étendue d'eau qui est très grande, et puis ils hésitent à traverser ça d'un seul trait.

3170

Ce qu'ils font généralement, et puis ce qui est reconnu, c'est qu'ils vont suivre la côte vers le sud-ouest, finalement, pour trouver un endroit plus étroit pour traverser. Et puis ça se passe pas mal aux alentours, en tout cas, dans le secteur de Saint-Fabien, dans le parc du Bic où il y a ce qu'on appelle l'Observatoire Raoul-Roy où là, on observe une grande quantité d'oiseaux au printemps qui vont traverser finalement le fleuve probablement autour, on sait pas où exactement, mais c'est un lieu d'observation très important, où on a une station d'enregistrement à chaque année, où on comptabilise finalement les oiseaux qui passent.

3175

Après ça ils s'en vont dans le nord et puis à l'automne, ils refont l'inverse, ils retraversent à partir du continent, ils arrivent encore au golfe, ils font la même chose, ils se redirigent vers le sud-ouest et puis à l'endroit de Tadoussac, c'est une autre station d'enregistrement où la plupart des rapaces passent. Ça fait qu'il y a encore là une station de dénombrement.

3180

Ça fait que ce qu'on connaît, c'est principalement des dénombrements à ces deux (2) endroits-là, où on essaie de suivre les tendances des populations par exemple. Ça fait que ça, c'est assez bien documenté, il y a des rapports qui existent de ces deux (2) endroits-là.

3185

Mais c'est à peu près le patron général qu'on reconnaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190

Je sais pas si je comprends bien, mais lorsque ces oiseaux montent du sud, ceux qui viennent en Gaspésie, est-ce qu'ils font le tour de la Gaspésie pour retourner à Saint-Fabien ou...

3195

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3200

Bien, ce qu'ils font généralement, c'est ça, c'est quand ils arrivent, ils traversent la péninsule au-dessus de la forêt puis tout ça, mais quand ils arrivent au golfe, quand ils veulent traverser pour aller l'autre bord, pour aller nicher, parce que l'aigle à tête blanche, le pygargue à tête blanche niche principalement dans le nord et beaucoup à Anticosti, l'aigle royal a quelques nidifications de connues en Gaspésie, entre autres dans la réserve Matane, on a quelques mentions de nidification aussi en Gaspésie mais c'est diffus, là.

3205

Et puis c'est pas des espèces qui sont très abondantes, on parle d'à peu près, peut-être une cinquantaine de nids pour l'aigle royal, connus. Ça pourrait peut-être varier jusqu'à une centaine de nids, maximum, pour le Québec. Ça fait que c'est pour l'ensemble de la province, à peu près la même chose pour le pygargue à tête blanche.

3210

Ce qu'on a beaucoup en Gaspésie, on voit beaucoup, bien beaucoup, il faut s'entendre, on voit quand même passablement de pygargue à tête blanche, mais c'est pas des individus qui nichent nécessairement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3215

Est-ce que ces oiseaux-là, est-ce que c'est des oiseaux qui reviennent, ceux qui restent dans la région ici une année, est-ce qu'ils reviennent ici l'année suivante?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3220

Généralement, ces oiseaux-là sont très fidèles à leur site de nidification, s'ils sont pas dérangés, évidemment. C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

Merci.

PAR M. SERGE BRODEUR:

3230 Si je comprends bien, pour le secteur de Murdochville, il y a pas eu d'études, on n'a pas de données pour préciser s'il existe ou il existe pas de couloirs de migration.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3235 Ce que j'ai vu, moi, dans l'étude d'impact, c'est qu'il y avait eu deux (2) journées d'inventaire, le 20 et le 21 juin, principalement pour les rapaces, c'est pas mal en dehors de la période de migration générale, parce que normalement, ça migre aux alentours de fin mars-fin avril. Ça fait que, bon, deux (2) jours, c'est pas beaucoup.

3240 Ça fait que moi, j'avais questionné au moment de la recevabilité de l'étude si cet inventaire-là était représentatif de la migration d'oiseaux migrateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Si on regarde un peu plus loin, si on regarde au niveau des mille mégawatts (1000 MW) qui viendront, bien là, le problème va prendre de l'ampleur.

Est-ce qu'il y a, je sais pas, des intentions d'éclaircir un peu le problème dans les années qui viennent, ou dans les semaines, ou dans un proche avenir?

3250 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

C'est assez difficile parce qu'il faudrait procéder avec probablement de la télémétrie, avec GPS, etc., là, ce serait des choses très coûteuses pour identifier des corridors de migration.

3255 Pour l'instant, ce qu'on fait comme gestion, c'est qu'on suit les deux (2) sites de migration, pour le printemps et pour l'automne et avec ça, on voit s'il y a des tendances d'évolution. Mais de là à identifier des corridors de migration, c'est toute une autre histoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 Mais quand vous parlez de suivi, ça veut dire quoi exactement. En personnel, est-ce que vous avez la contribution de bénévoles ou comment ça fonctionne.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

3265 Ça fonctionne, dans le cas du belvédère Raoul-Roy, c'est le Club d'ornithologie du Bas-Saint-Laurent qui gère ça avec probablement une petite subvention qui vient de toutes sortes de ministères, là. Ça fait que eux, ils font ça durant tout un mois de temps et ils notent à tous les

3270 jours, entre dix heures (10 h) le matin jusqu'à seize heures (16 h) le soir, je pense, tous les oiseaux qui passent, qui sont tout dénombrés, etc.

3275 Même chose pour Tadoussac où ça se fait avec l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, qui est un organisme qui relève de je sais pas qui exactement mais aussi, c'est des organismes à but non lucratif qui font ce travail-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Breton, vous vouliez ajouter quelque chose?

3280 **PAR M. LOUIS BRETON:**

3285 Oui, s'il vous plaît. Louis Breton, d'Environnement Canada. En complément sur les études sur les migrations, Environnement Canada et le Service canadien de la faune reconnaît les lacunes à l'heure actuelle au niveau des voies de migration, notamment pour les passereaux, au Canada et au Québec.

3290 Et à l'heure actuelle, on est à l'étude, on regarde la faisabilité d'une étude, un projet pilote avec des nouvelles techniques, notamment l'utilisation des radars Popler, pas nécessairement les météorologiques mais des formats plus compacts, et peut-être adjoindre ça à d'autres technologies au niveau des microphones ultrasons, pour essayer peut-être de différencier les espèces. Parce que le radar nous permettrait de voir les oiseaux et peut-être les quantifier, évaluer les hauteurs et les microphones pourraient peut-être nous aider à identifier les espèces.

3295 Donc on est en train présentement d'étudier, avec l'avènement des programmes de mille mégawatts (1000 MW), le projet éolien, et les structures verticales, à l'heure actuelle, on est très préoccupé, on regarde la faisabilité d'une étude comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Merci.

PAR M. SERGE BRODEUR:

3305 Merci beaucoup, monsieur le Président.

3310

CAROLINE DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Madame Caroline Duchesne, s'il vous plaît.

Mme CAROLINE DUCHESNE:

3320

On sait que les éoliennes – Caroline, Conseil régional de l'environnement, excusez – il y a des risques de déversement d'hydrocarbures, que ce soit par l'éolienne, un bris, elle-même, ou par la machinerie qui peut être utilisée soit pour l'entretien des chemins ou réparation d'éoliennes, etc.

3325

Ma question serait: est-ce qu'il y a quelque chose de prévu sur chaque mont en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, un système de récupération quelconque, à portée de la main, qui serait disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330

On va aller à monsieur Vincent. D'une part, d'identifier les différents endroits où il y a possibilité de déversement et qu'est-ce qui est prévu.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3335

Donc les trois (3) endroits potentiels, évidemment il y a au poste, au poste élévateur, et dans les critères de conception, on utilise un bassin de rétention s'il y a un déversement d'huile.

3340

Au niveau des éoliennes, techniquement, dépendamment de la technologie qu'on choisit, il peut y avoir un déversement d'huile ou pas. Dans le cas de Vestas, c'est des transformateurs à sec, donc il y a pas d'huile. Dans le cas de GE, c'est des transformateurs qu'on met à la base de l'éolienne sur une fondation qui elle aussi a un bassin de rétention.

3345

Donc dans les deux (2) cas possibles de fuite qui viendraient des transformateurs de courant, la mesure d'atténuation, c'est tout simplement de prévoir un bassin de rétention.

Maintenant, dans les cas de déversement accidentel en cours de construction, je vas passer la question à monsieur Martin Blouin, de Comtois, Blouin.

3350

PAR M. MARTIN BLOUIN:

Martin Blouin. Écoutez, on n'est pas très au courant de ça, dans les cas des déversements accidentels, c'est vraiment un accident. Pour l'instant, la machinerie n'utilise pas de lubrifiant biodégradable, pas de lubrifiant, pardon, mais d'huile hydraulique.

3355 Écoutez, les déversements, s'il y en a, ils vont être très rares. Ce qu'il y a à faire, c'est qu'on peut donner des indications aux entrepreneurs de simplement récupérer le matériel contaminé et de le transporter hors du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360 Peut-être que je demanderais au ministère des Ressources naturelles, au niveau de l'exploitation forestière, il y a sûrement quelque chose de prévu en ce qui concerne les équipements d'exploitation forestière et des méthodes ou des exigences qu'on identifie vis-à-vis les promoteurs pour prévoir des fuites accidentelles.

3365 Au niveau des forêts.

M. DANIEL CHOUINARD:

3370 Daniel Chouinard, secteur forêts. Je pourrais difficilement répondre à cette question-là. Je sais que les entreprises forestières, différentes entreprises forestières ont des programmes qui obligent, via un contrat avec leurs entrepreneurs, de posséder des trousse de récupération qui contiennent les matériels absorbants.

3375 Mais au niveau législatif, c'est quoi l'obligation qu'il y a là-dessus, je suis pas en mesure.

 Mais je sais qu'il y a des trousse comme ça qui existent, qui permettent de récupérer les éventuelles fuites qui sont réalisées en forêt. Les déversements sont déclarés dans ces cas-là à l'Environnement.

3380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Qu'est-ce qui arrive au niveau du ministère de l'Environnement, monsieur Talbot.

3385 **PAR M. DENIS TALBOT:**

 Quand il y a des déversements d'hydrocarbures d'importance, là, évidemment, ça doit être signalé à la Direction régionale du ministère de l'Environnement qui voit à ce que les travaux correctifs soient effectués. Je parle de déversements d'envergure, je parle peut-être pas juste
3390 d'une fuite provenant d'un équipement mobile. Mais si, par exemple, je sais pas, un bassin de rétention était pas fonctionnel, normalement c'est fonctionnel, mais ce genre d'incident doit être signalé à la Direction régionale du ministère de l'Environnement qui s'assure que les travaux correctifs soient effectués.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Merci.

Oui, monsieur Demers.

3400 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Juste un point complémentaire – Robert Demers – il faut contextualiser ça aussi au fait qu'il s'agit pas d'exploitation forestière à grande échelle. On parlait tantôt de point quinze hectare (0,15 ha) de déboisement à chacune des éoliennes, et on parle de trente (30) éoliennes.

3405

Au niveau des chemins forestiers, c'est des travaux qui se font en continu, et le remplissage des véhicules, il y a pas d'entreposage permanent d'hydrocarbures dans ce sens-là, le remplissage se fait à partir de camions citernes.

3410

Donc s'il y a un déversement de pétrole, nous, ce qu'on a prévu au niveau de l'étude d'impact, ce qui doit être récupéré et disposé, informer le ministère de l'Environnement, récupérer et disposer à un endroit approprié.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Je tentais pas de comparer, c'était simplement pour voir, dans un équipement de foresterie, qu'est-ce qu'on exige, c'était simplement ça.

Madame Duchesne.

3420

Mme CAROLINE DUCHESNE:

Dans la présentation, on a vu qu'il y avait, au niveau du déboisement, soixante-dix-sept hectares (77 ha) pour le mont Copper et quatre-vingt-quinze hectares (95 ha) pour le mont Miller.

3425

J'ai pas marché personnellement les monts, je me demande, est-ce qu'il y a des habitats alpins connus, parce qu'on sait que les milieux alpins, à partir du moment où ils sont détruits, je vivrai pas assez vieille pour les revoir, c'est des milieux qui sont très fragiles, est-ce qu'il y en a qui sont connus et puis si oui, est-ce qu'on en a tenu compte.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Je demanderais à monsieur Vincent.

3435 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais passer la question à monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3440

Alors si vous permettez, peut-être vous présenter l'acétate, on va se replacer dans le contexte du mont Copper où il y a eu une évolution au niveau des superficies de déboisement.

3445

On arrive avec la nouvelle version, phases 1 et 2 comprises, à cinquante-cinq hectares (55 ha) de déboisement. Maintenant, ce cinquante-cinq hectares (55 ha), compte tenu qu'actuellement, on réalise des travaux sur place, c'est de beaucoup diminué, à peu près diminué de vingt pour cent (20 %), je vais vous dire pourquoi. Ce cinquante-cinq hectares (55 ha) est basé sur une superficie à chacune des éoliennes de trois mille cinq cents mètres carrés (3500 m²) alors qu'en réalité, on en a besoin de mille cinq cents (1500 m²), donc il y a quand même une bonne récupération qui se fait à ce niveau-là.

3450

Et il faut penser aussi au niveau des chemins d'accès, compte tenu que les types d'équipement, monsieur Blouin pourra compléter là-dessus, mais les types d'équipement qui sont utilisés pour le levage et la mise en place des éoliennes nécessitent des chemins moins larges. Donc il y a une réduction de l'ensemble des emprises des routes, de la surface de roulement et des emprises, de l'ordre de quatre mètres (4 m) sur l'ensemble de la longueur des chemins d'accès.

3455

Donc on parle peut-être un peu plus de l'ordre de quarante (40 ha), quarante quelques hectares de déboisement. Et non pas le quatre-vingt-quinze (95 ha).

3460

Et on peut penser, comme je l'ai dit lors de la présentation, que mont Miller devrait aussi se ramener à un niveau plus bas.

3465

Il faut toujours penser que l'étude d'impact a été réalisée pour le pire des cas, trente-six (36) machines, trente-six (36) grosses machines, et il y a eu une optimisation, et là, on est en train d'expérimenter sur le terrain la construction de ces machines-là. Donc on est encore en mesure d'améliorer, si vous voulez, ou de diminuer l'importance des impacts éventuels.

3470

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais madame Duchesne, je crois que vous visiez, il manque un élément à leur réponse, je pense.

3475

Mme CAROLINE DUCHESNE:

C'est parce que monsieur Demers parle, le mont, oui, il est alpin, mais moi, je parle d'habitats alpins en particulier, qui est un milieu très sensible.

3480 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ce que je peux rajouter là-dessus, c'est qu'actuellement, au niveau de l'intervention forestière ou de l'exploitation forestière, il y a aucune réserve tant qu'à ce type d'habitat là.

3485 Dans l'habitat qu'on se retrouve, qui est global, la sapinière à bouleau, l'exploitation forestière peut être permise à tous les niveaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490 Merci.

SUZANNE FOURNIER

3495

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Suzanne Fournier, s'il vous plaît.

3500 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

Suzanne Fournier. Monsieur le Président, vous aviez l'intention tout à l'heure de revenir avec monsieur Doyon du ministère des Ressources naturelles pour la question à laquelle j'avais pas eu de réponse.

3505

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument, et puis on va le faire venir tout de suite, on va demander à monsieur Doyon de venir.

3510

C'était prévu mais là, à travers le questionnement, j'attendais l'opportunité de le faire, et avant que vous posiez toute question, on va lui demander une question qu'on avait dit qu'on poserait, qui était dans l'ensemble de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), il y avait des éléments de développement régional de prévus, c'est-à-dire que l'appel d'offres lui-même prévoit qu'il devra y avoir des éléments, soit dans la construction des équipements, en fait il y a des pourcentages qui sont prévus, j'aimerais que vous nous éclairiez à ce sujet-là.

3515

PAR M. PHILIPPE DOYON:

3520 Alors bonjour, Philippe Doyon. Bon, pour préciser, il y a deux (2) éléments qui ont mené à l'appel d'offres, premièrement il y a eu un règlement, c'est un règlement adopté par le gouvernement qui fixe un bloc d'énergie à être produite par l'énergie éolienne, c'est mille

mégawatts (1000 MW), qui est lié à l'implantation des installations d'assemblage des turbines éoliennes.

3525

Et puis afin de s'assurer qu'il y ait des retombées économiques régionales, le gouvernement a aussi adopté un décret qui concerne les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont été indiquées à la Régie de l'énergie pour qu'on tienne en compte différents points.

3530

Là-dedans, ce qu'on a spécifié, c'est que les installations d'assemblage des turbines éoliennes qui étaient mentionnées dans le règlement doivent être construites en Gaspésie, dans la région de la Gaspésie ou dans la MRC de Matane.

3535

De plus, les parcs éoliens aussi, l'ensemble de tous les parcs éoliens doivent être construits dans la MRC de Matane ou dans la région de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine.

3540

Suite à ça, ce qu'on a ajouté comme spécification, c'est que pour chaque projet, il doit y avoir un contenu régional. Alors pour les premiers deux cents mégawatts (200 MW) qui sont à livrer pour le 1^{er} décembre 2006, il y a quarante pour cent (40 %) de l'ensemble des coûts du projet qui doivent être réalisés dans la région de la Gaspésie ou dans la MRC de Matane. C'est suivi, pour les projets qui sont à livrer pour 2007, un ratio de cinquante pour cent (50 %), et pour les autres projets par la suite, c'est soixante pour cent (60 %).

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Doyon, pour ce potentiel, est-ce que vous pourriez nous situer, sur le territoire gaspésien, on parle de la Gaspésie en général, où se situe ce potentiel éolien.

3550

PAR M. PHILIPPE DOYON:

Bien, on a fait faire un programme, d'abord on a passé une commande pour avoir une étude du potentiel éolien, un programme de mesure du potentiel éolien qui a visé la région de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord.

3555

Pour ce qui en est ressorti pour la Gaspésie, bien, on a une carte du potentiel en général et évidemment, le potentiel serait plus sur la partie nord de la Gaspésie que dans le sud. Mais c'est très très encore général parce que ce qui a été fait, c'est des modes de mesure qui ont été plantés à des endroits spécifiques, ça fait qu'on ne peut que tirer comme conclusion le potentiel éolien de cet endroit spécifique là, et on peut difficilement extrapoler à l'ensemble de la région.

3560

Mais ce qui en ressort quand même, c'est que le meilleur potentiel serait dans la partie nord de la péninsule gaspésienne.

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La partie nord, ça veut dire quoi exactement pour vous?

3570 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

Je veux pas trop m'avancer, mais c'est plus la côte, proche de la 132, là; une bande allant de peut-être cinq (5 km) à maximum vingt kilomètres (20 km), là, sur le long de la côte.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que cette bande-là est en grande partie sur les terres publiques ou sur les terres privées?

3580 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

Monsieur Lizotte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Si vous voulez bien vous approcher du micro parce que c'est enregistré.

PAR M. CAROL LIZOTTE:

3590 Carol Lizotte. Bon, lorsque monsieur Doyon parlait d'une bande de cinq (5 km) à vingt kilomètres (20 km) qui longe la côte du côté nord, dans le secteur, on peut parler de Sainte-Anne-des-Monts jusqu'à Rivière-au-Renard, c'est en bonne partie sur les terres publiques. Parce que les terres publiques viennent tout près de la 132.

3595 Si on est à l'ouest de Sainte-Anne-des-Monts, plus vers la MRC de Matane, là c'est plus constitué de terres privées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, merci.

3600 Est-ce que, monsieur Doyon, est-ce que vous pouvez nous déposer les décrets et s'il y a des cartes de potentiel suite aux études que vous avez eues, disponibles, ce serait intéressant pour la Commission de les avoir et on les déposerait dans les centres de documentation.

3605 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

Pas de problème.

Mme SUZANNE FOURNIER:

3610 J'aurais juste une petite question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615 Peut-être rester là, monsieur Doyon, c'est peut-être pas terminé pour vous.

C'est bien, allez-y!

Mme SUZANNE FOURNIER:

3620 C'est pas une deuxième question, là, c'est juste, je veux faire la différence entre assemblage et puis construction. Est-ce que les pièces arrivent et elles sont assemblées ou tout est construit en Gaspésie, et pourquoi dans la MRC de Matane si le potentiel, le plus grand potentiel est dans la MRC de la Haute-Gaspésie.

3625 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

Ah bien, je vais premièrement préciser par rapport au potentiel, il descend aussi dans le Bas-Saint-Laurent; la bande que je vous dis, qui a du bon potentiel, descend aussi dans la région du Bas-Saint-Laurent.

3630 Pourquoi il a été choisi la région gaspésienne et la MRC de Matane, c'était une décision gouvernementale qui était reliée aux régions qui étaient visées pour les retombées économiques, pour amener, pour satisfaire l'orientation qui était de la création d'emploi et développement économique des régions. C'est les deux (2) régions qui ont été ciblées.

3635 La première partie de la question était?

Mme SUZANNE FOURNIER:

3640 Construction-assemblage.

PAR M. PHILIPPE DOYON:

3645 Ce qui est demandé dans la première partie, c'est l'assemblage, c'est vraiment juste, comme le terme l'explique, c'est bien assembler les différentes composantes qui sont dans une turbine éolienne, et pour ce qui est des retombées économiques qui vont être liées à la fabrication d'équipement pour les turbines éoliennes, ça découle plus des pourcentages qui sont exigés dans le global des projets.

3650 Donc si j'explique un peu plus ma pensée, c'est qu'on sait que dans le coût total d'un
projet, la construction du parc peut représenter approximativement trente pour cent (30 %) des
coûts globaux du projet, donc pour atteindre soixante pour cent (60 %), il faut effectivement qu'il y
ait des pièces qui soient construites dans la région, fabriquées. Des parties, comme on peut
3655 penser aux tours ou aux pales qui vont effectivement être construites et fabriquées dans la région
de la Gaspésie ou dans la MRC de Matane.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci. J'avais une petite question.

3660 Où ça en est, l'appel d'offres? Pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui a été fait, qu'est-ce
que vous avez à l'heure actuelle et quand il y aura des résultats concrets?

PAR M. PHILIPPE DOYON:

3665 Oui. L'appel d'offres a été lancé par Hydro-Québec Distribution le 12 mai 2003. Le dépôt
des soumissions sera fait le 15 juin 2004.

 Par la suite, le dévoilement des soumissionnaires gagnants devrait aller aux environs de
3670 septembre. Et puis les contrats sont prévus pour être signés aux environs de fin 2004.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Fin?

3675 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

 2004. Pour ce qui est du reste...

3680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que c'est conforme à ce que vous venez de dire?

PAR M. PHILIPPE DOYON:

3685 Évidemment, on me demande de préciser que le projet qui est présenté ici aujourd'hui ne
fait pas partie de l'appel d'offres, les mille mégawatts (1000 MW). Bon, il y a tu d'autre chose que
je peux ajouter.

3690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Ça va, merci.

Ça va pour le moment?

3695 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

Oui. Là, je peux poser ma première question? C'est des questions qui se suivent très bien.

3700 Ça m'amène à poser cette question-là, on a entendu à la radio, le 10 décembre dernier, à la radio de Radio-Canada, que dans la région, il y avait pas de ligne de transmission concernant justement probablement ces appels d'offres de mille mégawatts (1000 MW), qu'on n'avait pas de ligne de transmission, que les lignes de transmission étaient inexistantes dans notre région, et puis que le développement éolien se concentrerait dans la région de Matane, près des
3705 installations de transmission qui existent déjà.

Alors qui peut me commenter cette nouvelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

3710

Là, vous demandez de commenter un article de journal.

Monsieur Doyon, je sais pas si vous pouvez...

3715 **PAR M. PHILIPPE DOYON:**

Je pourrais commenter, mais s'il y a quelqu'un d'Hydro-Québec Distribution ou TransÉnergie, ce serait beaucoup mieux.

3720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, je vois que monsieur Talbot, je sais pas s'il est prêt à répondre, donner une information.

3725 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je peux peut-être amener une information supplémentaire. Il y a effectivement des lignes de transmission en Gaspésie, des lignes de réseau à cent soixante et un (161) kV ou sur un réseau à deux cent trente (230) kV. Toute la péninsule est desservie, là.

3730

PAR M. PHILIPPE DOYON:

Si je peux ajouter, en tout cas, si vous voulez consulter un document qui illustre ça, c'est dans le document d'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, il y a une annexe qui montre la
3735 capacité d'intégration au réseau actuel pour les différents parcs éoliens.

On sait qu'il y a des lignes qui peuvent, il y a une capacité des parcs éoliens, un certain nombre de mégawatts qui peut déjà être intégré au réseau actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3740

Merci. Pour les fins des verbatim, la dernière partie de la réponse a été donnée par monsieur Doyon.

Mme SUZANNE FOURNIER:

3745

Mais il y en a pour mille mégawatts (1000 MW), là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3750

Posez votre question! Non, non, mais pour qu'on suive bien.

Mme SUZANNE FOURNIER:

3755

Poser ma question, oui. Bon bien, Suzanne Fournier. C'est parce que là, est-ce que ces lignes, si elles existent déjà, est-ce que c'est pour les mille mégawatts (1000 MW), ou il va falloir en construire d'autres?

PAR LE PRÉSIDENT:

3760

Oui, ministère de l'Environnement, monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

3765

Denis Talbot, ministère de l'Environnement. Je pense que, je m'avance peut-être un peu mais étant donné que les gens d'Hydro-Québec sont pas là, mais je les ai entendus dire à un moment donné qu'il y a quand même une étude d'intégration qui va se faire, à moyen terme et à long terme, parce qu'on parle pas d'un problème qui va se poser à court terme mais beaucoup plus tard, éventuellement, dépendant aussi de la localisation finale des différents parcs qui seront retenus, il y a peut-être des secteurs du réseau qui auront besoin de renforcement à tout le moins, si ce n'est une nouvelle ligne éventuellement.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

3775

Monsieur Beaudet vient de me passer un tableau qui fait partie de l'appel d'offres et dans lequel je pense vous aurez réponse à vos questions. Je vois le réseau à trois cent quinze (315 kV), réseau à deux cent trente (230 kV), réseau à cent soixante et un (161 kV), je pense que ça donne certains éléments de réponse.

3780 Je vous le donne comme ça parce que je l'ai pas lu en entier mais nous allons le déposer et vous serez en mesure de le consulter.

Mme SUZANNE FOURNIER:

3785 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Deuxième question?

3790 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

Oui. Il y a un technocentre éolien à Gaspé. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut nous en parler davantage.

3795 La question est: croyez-vous que des éoliennes pourraient être fabriquées dans la région gaspésienne dans un avenir rapproché, puis est-ce que le technocentre possède ou possédera éventuellement une expertise certaine dans le développement éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800 Écoutez là, je vais aller un peu à la pêche, est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui pourrait parler du technocentre? Monsieur Doyon, allez-y.

PAR M. PHILIPPE DOYON:

3805 Oui, Philippe Doyon, ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs. Alors je crois que c'est en 2000, le Technocentre éolien Gaspésie-Les Îles a été créé, c'est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de développer la filière éolienne en Gaspésie et à travers le Québec.

3810 Leur mandat en tant que développeur d'équipement n'est pas encore très très bien fixé. J'assiste, je suis membre en tant qu'observateur du conseil d'administration, et il y a des possibilités que le technocentre, par différentes aides financières, pourrait participer à des projets de développement technologique. C'est tout ce qui en est pour ce qui est du lien entre le

3815 technocentre et la fabrication d'équipement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3820 Merci.

Mme SUZANNE FOURNIER:

Merci.

3825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

3830

BERMANS DROUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3835

Je demanderais à monsieur Bermans Drouin, s'il vous plaît, de s'approcher.

Entre temps, est-ce que, je m'adresse à monsieur Vincent, au promoteur, je vous demanderais de déposer si possible les ajustements qui ont pu avoir lieu depuis que vous avez amorcé vos travaux et depuis que vous avez modifié les chiffres.

3840

On parlait tantôt de la grandeur, de la superficie des terrains couverts, du déboisement éventuel, est-ce qu'il serait possible d'avoir une mise à jour et le dépôt d'un document à ce niveau-là?

3845

PAR M. ROBERT VINCENT:

Monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3850

Ce qui a été déposé au BAPE, c'est la présentation qu'on a vue au tableau, qui va être suivie, si vous voulez, du format numérique.

3855

Ce qui n'est pas encore préparé et qu'on pourra vous préparer et déposer en même temps, c'est les micro-ajustements qui se sont faits en dernier lieu, lors de la réalisation des travaux, et qui ont permis de réduire les quantités. Donc ça, on pourra vous présenter ces nouvelles données-là dans les jours qui suivent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

C'est très bien, merci, on l'apprécie.

Monsieur Drouin, à vous.

M. BERMANS DROUIN:

3865

Oui, Bermans Drouin, réserve Chics-Chocs. Dans l'étude d'impact environnemental, il est question de former une table de concertation afin d'harmoniser les besoins de divers intervenants du territoire.

3870

Or, les travaux du projet de neuf mégawatts (9 MW) ont débuté sans que soit informée la SÉPAQ du début des travaux ou même de la création de cette table.

Ma question est: où en est le promoteur quant à la création de cette table.

3875

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre question est claire. Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

3880

Il faudrait pas parler d'une table, monsieur le Président. Ce qu'on a dit, nous autres, c'est que le promoteur consentait à participer à des tables de concertation. Et pour ce qui est de la réserve faunique Chics-Chocs, le CAL apparaît comme étant une table de concertation à laquelle on aimerait être invité. On a manifesté cette intention-là à plusieurs reprises.

3885

Il y a peut-être d'autres utilisateurs, je pense spécifiquement, de façon hypothétique, disons au mont Miller. S'il y a des utilisateurs du mont Miller qui aimeraient qu'on fasse une table de concertation, je serais très intéressé à participer à des tables qui pourraient être aussi sollicitées du milieu.

3890

Donc pour ce qui est de la table de concertation spécifique à la réserve faunique, ma compréhension, c'était que le CAL était, si vous voulez, le forum qui rassemblait probablement la plupart des intervenants impliqués.

3895

Si toutefois, c'était pertinent et si les gens voulaient qu'on fasse une table spécifique pour le projet éolien, on peut le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Monsieur Drouin.

M. BERMANS DROUIN:

C'est beau, merci.

3905

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez pas de deuxième question? Très bien.

3910

BERNARD ARSENAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

3915

Monsieur Arsenault.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

3920

Peut-être une petite dernière question concernant...

PAR LE PRÉSIDENT:

3925

Monsieur Bernard Arsenault, Club des ornithologues.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

Merci. Il commence à être tard.

3930

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais commencer à le faire pour vous!

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

3935

Il commence à être tard!

Dans la présentation de monsieur Demers, il attribuait un impact faible à des corridors migratoires inconnus, je voulais savoir sur quoi qu'il s'était basé pour accorder ce statut-là d'impact faible.

3940

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers.

3945

PAR M. ROBERT DEMERS:

L'impact faible a été attribué, bien, j'en ai parlé tantôt sur quelle base qu'on s'était appuyé et quelles étaient les hypothèses sur lesquelles on s'était appuyé à un moment donné.

3950

On a considéré qu'il y avait une migration normale dans le secteur et on a considéré à ce moment-là des taux de mortalité ou des données qui provenaient de d'autres parcs, des suivis de d'autres parcs et même des suivis de parcs où il y a beaucoup d'oiseaux migrateurs qui passent au-dessus de ces parcs-là, donc on s'est basé là-dessus pour établir le taux à un point huit-deux (1,8-2) oiseaux par éolienne.

3955

Donc ce qui, à notre avis, est tout à fait acceptable compte tenu de ce qu'on retrouve ailleurs, donc d'où l'impact faible.

3960

Et il va de soi que ce qu'on a prévu aussi au niveau de l'étude d'impact, pour confirmer ce niveau d'impact là, c'est un suivi environnemental. C'est un suivi environnemental pour déterminer, pour confirmer et vérifier réellement les taux de mortalité des oiseaux dans les deux (2) parcs d'éoliennes qui nous concernent, Copper et Miller, avec des protocoles qui devront être discutés et acceptés avec le Service canadien de la faune.

3965

D'ailleurs on souhaite, de façon ardente, et on leur a démontré ce souhait-là, qu'ils fassent partie intégrante d'un groupe de travail sur le suivi, parce qu'on a l'occasion, actuellement, d'avoir un des premiers parcs dans la région, et il y a un appel d'offres, comme tout le monde le sait, pour un mille mégawatts (1000 MW) éventuellement.

3970

Donc on a tous la chance de vérifier, de confirmer l'importance des impacts des éoliennes deux (2) ans avant que le programme du mille mégawatts (100 MW) soit en place. Donc ça va fournir à tous les intervenants du milieu les outils nécessaires.

3975

Ça, on est ouvert, ça, c'est discuté, et on souhaite, on espère la collaboration du Service canadien de la faune à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3980

Ça fait que ça va dans le sens un peu de ce que monsieur Vincent disait, s'il y avait une table de concertation sur laquelle les individus pouvaient venir et participer, vous seriez ouverts. Est-ce que c'est ça qu'on peut comprendre de vos interventions?

PAR M. ROBERT VINCENT:

3985

En réalité, spécifiquement, au niveau du suivi des oiseaux, ce qu'on dit, c'est qu'on veut un coparrainage des personnes compétentes, n'est-ce pas.

3990 À un moment donné, le promoteur a des moyens limités en termes de connaissance, et ce qu'on aimerait, nous autres, c'est s'assurer que pour une fois, une fois pour toutes, là, on va peut-être démystifier un peu plus le manque d'information qu'on a constaté nous autres.

3995 C'est très difficile de trouver des éléments objectifs, n'est-ce pas, et donc, dans la mesure, dans ce que monsieur Demers évoque, c'est qu'on parle de mesure de suivi dans laquelle on aimerait être non seulement appuyé mais coparrainé par le Service canadien ou les autorités compétentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Merci.

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

4005 Merci beaucoup.

Comme deuxième question, je voudrais savoir, au niveau des implantations des deux (2) parcs de neuf mégawatts (9 MW), là je sais pas à qui j'adresserais ma question...

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 C'est au président!

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

4015 C'est cela! Je vous remercie de me le rappeler!

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 C'est facile!

PAR M. BERNARD ARSENAULT:

4025 J'aimerais savoir si les implantations des éoliennes pour les neuf mégawatts (9 MW) qui ont été accordés pour chacun des projets, ça pouvait être plus concentré qu'éparpillé sur tout le territoire du projet visé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4030 Je me posais moi-même la question.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4035 La contrainte, en fait, monsieur le Président, la contrainte, prenons le cas d'espèce de
Copper, la première phase de neuf mégawatts (9 MW) sur le mont Copper est faite pour
correspondre à des normes, des critères, des critères d'éligibilité de Ressources naturelles
Canada au niveau des actions à accréditer.

4040 Donc c'est une structure de financement qui est spécifique à Copper qui, elle, impose une
distance de un point cinq kilomètre (1,5 km) entre chaque machine qu'on qualifie de test. Donc
c'est des machines de test qui ont un statut fiscal spécial puisque c'est des machines de test et
pour lesquelles on a une période d'essai de cent vingt (120) jours.

4045 Donc évidemment, c'est difficile de concentrer géographiquement cinq (5) machines alors
qu'on a cette contrainte-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la raison, l'unique raison pour laquelle elles sont un peu...

4050 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Absolument. Parce que si on avait le choix, on les collerait un petit peu plus, mettons.
Mais sauf que le gouvernement fédéral a des critères d'éligibilité avec lesquels il faut travailler.

4055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

4060

SUZANNE FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

4065 J'ai quelques questions à poser au promoteur, mais j'ai aussi une dernière personne
inscrite sur le registre actuel, ce que je me propose, c'est de poser quelques questions au
promoteur, de demander à madame Fournier qu'elle vienne et par la suite, on va ajourner jusqu'à
sept heures (7 h) ce soir pour permettre aux gens de se déraidir un peu, d'aller manger et on
recommencera à sept heures (7 h) ce soir.

4070

Ça fait que je demanderais à madame Fournier de s'avancer.

4075 Pendant que madame Fournier s'avance, quel est le pourcentage de retombées régionales. Si on regarde dans votre cas, on parlait tantôt de chiffres assez importants qui étaient dans l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), mais pour votre projet, est-ce qu'il y a eu des prévisions et de quelle nature seraient les retombées à ce niveau-là?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4080 Monsieur le Président, au niveau des emplois de construction, les chiffres qu'on a évoqués à deux (2) reprises, donc le 3 avril dernier et au 1^{er} octobre, on parlait d'emplois moyens par projet, sur une base moyenne, de cinquante (50) emplois, avec un pic pour les deux (2) projets de cent cinquante (150).

4085 Les observations qu'on constate, à la lumière des travaux qui sont commencés, sur la première phase de neuf mégawatts (9 MW), c'est que ces engagements-là vont être respectés. On parle d'emplois qui sont, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) et plus viennent de la région, en termes de construction.

4090 En termes de retombées régionales, on a mentionné des chiffres dans les études d'impact qui sont toujours valides, et il pourrait évidemment, dépendamment de la stratégie d'approvisionnement du turbinier, il faut comprendre que l'élément qui influencerait le plus la proportion d'impact disons au Québec ou dans la région, ce serait s'il y avait des tours de fabriquées pour la deuxième phase, donc ça, c'est hypothétique, à l'heure actuelle, c'est difficile
4095 pour nous de mettre un chiffre là-dessus parce qu'on n'a pas la confirmation ou nécessairement l'information à savoir d'où les tours vont venir.

Mais peut-être que je peux peut-être prendre un petit moment pour retrouver mes notes, là, on évoquait des chiffres...

4100

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourra y revenir aussi, vous pourrez les trouver et peut-être ce soir, nous revenir avec ces chiffres-là.

4105

PAR M. ROBERT VINCENT:

Absolument.

4110

PAR LE PRÉSIDENT:

Et du même coup, et puis ça pourra être un peu plus tard, je veux pas vous mettre dans l'embarras, mais votre avis un peu sur – vous êtes un de ceux qui ont travaillé beaucoup dans les dernières années au niveau de l'éolienne, et sur les appels d'offres qui viennent, les perspectives

4115 de développement régional, des capacités régionales de répondre à ces demandes-là de retombées régionales.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4120 Peut-être deux (2) choses, monsieur le Président, c'est qu'il faut peut-être regarder ça dans un contexte de pas s'imposer des barrières artificielles en termes de temps ou de quantité.

4125 Bien qu'en Gaspésie, mille mégawatts (1000 MW), ça semble beaucoup, mille mégawatts (1000 MW), ça prend pas de temps à installer, là. Donc si on essaie de regarder ça, mon humble avis, là, si vous me posez la question, donc j'en profite, la capacité de l'intégration de l'éolien au Québec, c'est probablement la plaque tournante nord-américaine, au niveau stratégique.

4130 Il y a probablement un marché qui s'adapte le plus brillamment à l'intégration de l'éolien, c'est l'hydraulique. Donc en partant, une convergence absolument formidable.

4135 Deuxième convergence, c'est que le réseau Hydro-Québec est largement distribué. Donc beaucoup de capacité de transmission à des endroits géographiques où c'est qu'il y a du vent. Dans la banlieue de Montréal, à Saint-Hubert, on est capable de faire de l'éolien à des coûts économiquement acceptables aujourd'hui.

4140 Donc il faut peut-être arrêter de penser qu'il vente juste en Gaspésie, notamment, il y a plusieurs endroits au Québec où c'est qu'il vente.

4145 Donc que ce soit la région de la Gaspésie, la MRC de Matane ou ailleurs, je pense qu'au Québec, on n'est pas plus fou qu'ailleurs et on est capable d'intégrer des services de valeur ajoutée dans les chaînes de valeur ajoutée d'éoliennes en autant qu'on se donne une perspective de développement.

4150 Et lorsqu'on regarde, mettons, le mille mégawatts (1000 MW) comme si c'était le seul mille mégawatts (1000 MW) qu'on va avoir dans le prochain cinquante (50) ans, bien, c'est sûr que ça pose toutes sortes de questions, alors que si on prend l'avenir peut-être avec un peu plus d'optimisme en disant que bon, écoutez, on a les conditions stratégiques essentiellement qui appartiennent au gouvernement du Québec, pour donner un essor à l'éolien, c'est clair qu'on peut la développer, la filière, prendre le temps de la développer, mais surtout de pas nécessairement se limiter à des barrières virtuelles, que ce soit en termes d'échéancier ou de quantité.

4155 Mon appréciation personnelle, c'est qu'on pourrait facilement intégrer quatre mille mégawatts (4000 MW) sur le réseau d'Hydro-Québec dans les prochains cinq (5) ans, on pourrait sûrement avoir le même essor qu'il y a eu en Espagne, notamment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4160

Juste avant de passer à madame Fournier, là on a le contexte des mille mégawatts (1000 MW), dans quel contexte, est-ce que les projets des monts Miller et Copper, dans quel contexte, c'est simplement que le promoteur s'est présenté devant Hydro-Québec, dire, je peux faire des éoliennes, ou dans quel contexte s'intègrent ces projets-là?

4165

PAR M. ROBERT VINCENT:

En réalité, ça a été une démarche totalement autonome de la part du promoteur d'aller voir Hydro-Québec pour discussion, en 1999. Et on a signé des mémoires, ce qu'on appelle des ententes, des lettres d'entente pour faire des projets en Gaspésie et ailleurs.

4170

Et essentiellement, sur une base évolutive, Murdochville, ça fait depuis 99-2000 qu'on travaille ce projet-là, on a amorcé des approches avec Hydro-Québec pour discussions sur une base strictement commerciale, en essayant de cibler un prix, OK, qui était jugé acceptable.

4175

Donc en stabilisant le prix d'emblée, on a essayé de voir par la suite qu'est-ce qu'il fallait faire pour réaliser un projet sur cette base économique là, et on a eu certains facteurs assez uniques à Murdochville qui ont fait qu'on a pu rencontrer ce prix-là, donc ça a été essentiellement une approche commerciale qu'on a eue avec la production.

4180

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Vincent.

4185

Si vous voulez vous approcher au micro, parce qu'on peut pas parler à main levée.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

Noël-Marie Clavet, préfet de la MRC, parce que c'est un complément d'information qui a jamais été rajouté.

4190

Il faut comprendre aussi que le projet de cent huit mégawatts (108 MW) de 3CI, c'est un projet complémentaire aux mille mégawatts (1000 MW), ils ne sont pas soumis aux normes de création de quarante-cinquante-soixante pour cent (40 %-50 %-60 %) de retombées économiques. C'est à leur bon vouloir au niveau des retombées économiques.

4195

C'est sûr qu'on veut maximiser, ils veulent maximiser les retombées économiques en partenariat avec les gens du milieu mais seulement, ils sont pas soumis aux mêmes normes que du mille mégawatts (1000 MW), c'est un programme complémentaire.

4200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on avait compris, c'est ce qu'on avait compris, merci.

Madame Fournier.

4205

Mme SUZANNE FOURNIER:

Suzanne Fournier. Monsieur le Président, si j'ai bien compris, en soirée on va revenir sur les retombées économiques, création d'emplois, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure?

4210

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut revenir sur n'importe quoi.

4215

Mme SUZANNE FOURNIER:

Oui, parce que votre question s'adressait comme ça tout à l'heure, moi, les questions qui s'en viennent, c'était encore concernant les retombées économiques...

4220

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de problème. C'est parce que voyant l'heure, il fallait que je coupe en quelque part pour permettre aux gens d'aller souper et de revenir.

4225

Mme SUZANNE FOURNIER:

Oui, je comprends, mais je pensais que c'était vous qui aviez des questions particulières sur les retombées économiques, donc je veux dire, vous allez les poser ou je vais les poser, je pense qu'elles vont se ressembler, là.

4230

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, vous allez les poser. C'est simplement que j'en avais quelques-unes de prévues, et puis en attendant que vous veniez, je les ai posées. Ça veut pas dire que j'en aurai pas d'autres, je vais accepter toutes les questions qui vont être posées.

4235

Mme SUZANNE FOURNIER:

Sinon, je serais allée sous une autre rubrique, là.

4240

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas du tout, vous pouvez continuer.

4245 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

On dit:

4250 "L'ensemble des retombées économiques est de l'ordre de vingt-cinq millions (25 M\$) dont environ quinze millions (15 M\$) en retombées régionales directes."

4255 Ma question est: comment on peut obtenir ces chiffres, quinze millions (15 M\$) en retombées régionales directes, qu'est-ce que ça veut dire, retombées régionales directes, c'est ça, détailler ce quinze millions (15 M\$), finalement, comment on peut arriver à avoir ce chiffre-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4260 On a eu des éléments de réponse tantôt, on va demander à monsieur Vincent de nous éclaircir un peu l'ensemble de ces chiffres-là. Monsieur Vincent.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4265 Oui, les proportions qu'on parle ici, c'était essentiellement les coûts de construction. Donc l'hypothèse qu'on a faite, c'est que les coûts de construction allaient être assumés par des employés de la région. Donc ça, ça inclut le béton, ça inclut construction de chemins, érection de tours, toute finalement la main-d'oeuvre et l'approvisionnement local. Donc ça, c'est ce qu'on entend comme retombées régionales directes.

4270 J'espère que je réponds à la question parce que j'ai peut-être pas compris l'ensemble de la question parce que je parlais en même temps avec mon consultant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275 Bien moi, ma compréhension, c'était dans l'étude d'impact, vous avez donné des niveaux de retombées avec des chiffres, et c'était de spécifier, je sais pas si c'était quinze millions (15 M\$) ou quelque chose comme ça, de dire d'où vient ce chiffre.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4280 Donc dans le cas du quinze millions (15 M\$), je pense que la réponse est adéquate.

Maintenant, en complément, si hypothétiquement, dans la foulée du mille mégawatts (1000 MW), un turbinier décidait pour 2004 de fabriquer des tours dans la région éligible, évidemment le contenu régional augmenterait.

4285

Mais nous autres, on a présumé qu'on pouvait seulement mentionner ce qui est comme le minimum, le minimum de notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290

Merci.

Deuxième question, madame Fournier.

4295

Mme SUZANNE FOURNIER:

Oui, l'autre question, c'est on dit:

"Des directives ont été données à l'effet de favoriser les entreprises régionales."

4300

Je pense que monsieur Vincent avait quand même commencé à répondre à cette question mais à un moment donné, j'ai senti que peut-être que ça prenait une autre tournure, mais j'aimerais ça avoir la réponse à cette question-là.

4305

Favoriser, je veux dire, est-ce que les entreprises régionales vont obtenir les contrats ou est-ce que c'est garanti, ça, ou si on peut se faire dire, à un moment donné, bien finalement, il y avait pas les compétences ou il y avait pas ce qu'il fallait ici et on a dû aller ailleurs, ou est-ce qu'on va s'arranger pour avoir ce qu'il faut ici.

4310

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vincent, qu'est-ce qui en est à ce jour de vos prévisions ou de vos intentions.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4315

Monsieur le Président, en ordre de priorité, nos intentions, c'est que ce soit des emplois régionaux, donc on parle d'individus, pour nous, c'est ce qui est prioritairement important, c'est que ce soit des gens de la région qui aient les emplois.

4320

Pour ce qui est des entreprises régionales, il y en a eu d'impliquées, il y en a qui vont être impliquées.

4325 La seule chose que je veux peut-être mettre comme ligne, si vous voulez, c'est que nous, comme propriétaire, on a des contrats clé en main avec des turbiniers qui, eux autres, s'engagent à respecter un échéancier, un prix, avec des pénalités.

4330 Donc c'est essentiellement, le choix des entrepreneurs se fait sur des bases commerciales qui appartiennent aux turbiniers. Nous autres cependant, comme promoteur, on sensibilise beaucoup nos fournisseurs pour qu'ils portent une attention particulière au contenu régional, dans la mesure du possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

4335 Mais est-ce à dire que vous avez pas aucune poignée sur le niveau des ressources ou des retombées locales prévues?

PAR M. ROBERT VINCENT:

4340 En tout cas, si Martin veut peut-être en complément de réponse, il peut se sentir à l'aise de répondre, quand on parle d'emplois de construction, c'est pas un champ libre, déréglementé, c'est des emplois évidemment qui font appel à certains règlements, certaines lois au niveau des cartes de compétence de construction.

4345 Donc là, il y a peut-être une certaine contrainte. C'est pas comme si on avait le champ libre pour pouvoir engager qui on veut.

4350 Donc je vous dirais que ça, dans la mesure du possible, on présume, et en fait, ce que je me fais confirmer, c'est qu'à la hauteur de quatre-vingt-quinze (95 %) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), on me dit que les compétences sont ici dans la région, que ce soit au niveau civil, électrique et structure d'acier.

4355 Donc au-delà de ça, pour ce qui est maintenant de savoir si c'est monsieur X de telle place qui est le contracteur, ou monsieur Y ou madame Z, ça, c'est vraiment le maître d'oeuvre, le turbinier qui fait ces choix-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4360 Mais je crois pas que l'essentiel de la question était ça, je pense que c'était surtout de vérifier si les prévisions d'un certain niveau de retombées locales étaient toujours valables, et si on pouvait prévoir que ce serait le niveau de retombées plutôt que quelque chose qui est annoncé au départ mais qui se réalisera pas vrai.

PAR M. ROBERT VINCENT:

4365 Moi, j'ai posé la question aujourd'hui sur le mont Copper, à l'entrepreneur général.

4370 Je suis assez surpris, moi personnellement, de voir qu'en dépit du fait qu'on est vraiment au tout début, le gros de la construction est pas encore commencé, les éoliennes sont pas arrivées encore, les lignes électriques sont pas installées, le poste est pas en construction, et puis on me parle de niveaux d'emplois actuellement qui sont un petit peu plus hauts que moi j'avais prévus, là.

4375 Et essentiellement, si je fais une extrapolation par rapport aux quarante-cinq mégawatts (45 MW) additionnels, je pense qu'on va dépasser les niveaux qu'on a annoncés comme étant ce qu'on annonçait comme niveau d'emplois, d'emplois de construction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4380 Madame Fournier.

Mme SUZANNE FOURNIER:

Merci. C'était ma deuxième.

4385

PAR LE PRÉSIDENT:

4390 Alors je vous invite, on va poursuivre, on ne reprendra pas au début, mais on va poursuivre où on en est.

4390

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2003 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4395

4400 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement mécanique

4400

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.